

ECRITS POUR "48" : POLICE, PRISON ET EGOTISME

En 1981, j'ai été élu secrétaire général de *Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle*. Je suis resté à ce poste pendant dix ans. A ce titre, j'ai co-organisé trois colloques ou journées d'études dont les actes ont été publiés en bonne et due forme par la maison d'édition Créaphis.

On trouvera ici, outre la table des matières de ces ouvrages, le texte de l'essai introductif que j'ai rédigé pour chacun d'eux.

- *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*. Paris, Créaphis, 1987, 413 p.

- Couverture et table des matières, p. 2

- "Nos intentions... et quelques résultats", p. 4

- *Répression et prison politiques en France et en Europe au XIXe siècle*. Paris, Créaphis, 1990, 327 p.

- Couverture et table des matières, p. 12

- "A la recherche des réfugiés et des prisonniers politiques", p. 14

- *Le XIXe siècle et la Révolution française*. Paris, Créaphis, 1990, 327 p.

- Couverture et table des matières, p. 24

- "La Révolution ou la mémoire interrompue", p. 26

D'autre part, j'ai rendu compte de mon expérience de ces dix années dans un article publié en 2005 par la *Revue d'histoire du XIXe siècle* à l'occasion du centenaire de la Société. Une version électronique de cet article figure p. 30

Pour tous ces textes, la pagination originale est précisée en italiques entre crochets

Alain FAURE
Université de Paris X-Nanterre
afaure@u-paris10.fr



TABLE DES MATIÈRES

- Présentation, *Philippe Vigier*
- Nos intentions... et quelques résultats, *Alain Faure*

CRISES RÉVOLUTIONNAIRES ET ORDRE PUBLIC

- Maintiens de l'ordre public à Paris et polices en 1870-1871, *Alain Dalotel*
- L'armée et l'ordre en 1870-1871 : le cas Vinoy, *Jean-Claude Freiermuth*
- La troupe face aux insurrections parisiennes (1830-1848), *Louis Girard*
- Le maintien de l'ordre à Lyon (février-juillet 1848), *Claude Latta*
- La répression durant le ministère de Léon Faucher (janvier-mai 1849), *Michel Papaud*
- Le problème de l'ordre colonial après la Révolution de 1848 : le cas des colonies françaises des Caraïbes, *Nelly Schmidt*

LA POLICE : L'INSTITUTION ET SES FONCTIONS POLITIQUES

- La réorganisation de la police sous le Second Empire (1851-1858) : "des bras infatigables", *Maryvonne Bernard*
- La police politique en Angleterre au XIXe siècle, *John Field*
- Le rôle politique des commissaires spéciaux de la police des chemins de fer dans la Vienne entre 1874 et 1914, *Maurice Mathieu*
- Autorité de l'État et libertés locales : le commissaire central de Rennes face au maire et au préfet (1870-1914), *Jean-François Tanguy*

LA QUESTION DE LA PRISON POLITIQUE

- Belle-Île-en-Mer, prison politique (1848-1858), *Jean-Yves Mollier*
- Une prison de longue durée : la Tour de Crest, symbole de la répression anti-huguenote et anti-républicaine dans le légendaire historique drômois, *Claire Reverchon et Pierre Gaudin*

VERS UNE SOCIÉTÉ POLICÉE

- Surveillance des itinérants et ambulants dans l'Indre au XIXe siècle et au début du XXe siècle, *Daniel Bernard*

- La police et le commerce ambulante à Paris au XIXe siècle, *Jean-Michel Baruch-Gourden*
- Alphonse Bertillon et l'anthropométrie, *Martine Kaluszynski*
- La mise en pièces des théâtres : la censure des spectacles au XIXe siècle, *Odile Krakovitch*
- Pouvoirs officiels et ordre coutumier : les "caporioni" à Rome au XIXe siècle, *Salvatore Puglia*
- L'ordre public villageois : le cas du "Pays de Saut", *Christian Thibon*

SURVEILLANCE ET RÉPRESSION DES MOUVEMENTS POLITIQUES : ÉTUDES DE CAS

- Maintenir l'ordre au Pays latin : la Jeunesse des Écoles sous surveillance (1815-1848), *Jean-Claude Caron*
- La surveillance des anarchistes individualistes (1894-1914), *Marie-Josèphe Dhavernas*
- L'administration et les syndicats ouvriers en Bretagne avant 1914, *Claude Geslin*
- La police et les syndicats cheminots (1890-1914), *Georges Ribeill*
- Le Plan général de protection à l'épreuve de la grève des mineurs du Nord-Pas-de-Calais (septembre-novembre 1902), *Diana Cooper-Richet*

NOS INTENTIONS... ET QUELQUES RESULTATS

A l'origine de ce livre – et du colloque dont il reproduit les travaux – se trouve l'idée de la répression : raconter les fusillades, dénombrer les fusilleurs, suivre la police dans ses agissements, voir à l'œuvre le provocateur... bref, rassembler tout ce que l'historien social doit savoir de la répression. Mais rapidement, la réflexion et les premiers contacts aidant, le propos s'est à la fois élargi et nuancé, pour finalement englober toute la question du maintien de l'ordre au XIXe siècle. Dans son exercice, tout d'abord, soit lors des crises révolutionnaires dont le siècle est plein, soit à l'occasion de mouvements politiques et sociaux que le pouvoir en place entendait juguler : nous touchions ici à l'histoire somme toute classique mais ô combien fascinante des grandes commotions politiques, où l'ordre changeait de camp avec la victoire ; mais c'était aussi faire porter notre réflexion sur l'usage modulé de la prévention, de la négociation et de la violence, sur les variations de la répression selon les régimes et selon la nature des mouvements, ou encore sur la mémoire de l'État et des gouvernements en matière de périls politiques. [13]

Le maintien de l'ordre dans ses moyens, ensuite : l'étude des agents et des techniques de l'ordre était appelée à se confondre avec celle de la *police*, sujet aujourd'hui banalement neuf et que nous avons voulu aborder par le plus attendu : la police politique – cette haute ou basse police, comme on voudra –, mais aussi par certains aspects plus difficiles de l'histoire de l'institution comme son degré d'enracinement dans la population, son efficacité réelle, sans oublier ses efforts constants – vocation ou volonté ? – pour identifier, classer et fichier les individus. Ce dernier point contraignait à poser la question inévitable : que recouvre donc la notion d'ordre public, d'ordre ? A quels désordres, du pénal au politique, du politique au social, du social à l'individuel, s'attaquaient la répression et la surveillance ? Sans l'avoir vraiment voulu, nos études ont donc rencontré ce qu'on est convenu d'appeler le contrôle social, toute cette machinerie institutionnelle et idéologique mise en œuvre pour surprendre puis redresser les comportements hors normes, réduire la diversité des hommes en une somme de particularismes et de marginalités. Au lecteur d'apprécier la richesse des matériaux et des idées apportés par ces textes, à lui encore la liberté d'y trouver en les parcourant d'autres liens, d'autres correspondances ; les quelques réflexions qui vont suivre n'ont pas pour but de résumer, encore moins de conclure, mais de mettre en valeur un certain acquis.

L'ordre sort grandi de ces études, tout au moins en tant que *valeur* au XIXe siècle. Le mot inspire le discours des politiques, guide les pensées et les actes du magistrat, du notable, de tous les bénéficiaires et défenseurs des inégalités et des oppressions. L'homme de qualité est d'abord un homme d'ordre. De plus, l'ordre, pour la bourgeoisie française du XIXe siècle, est un et indivisible : le désordre dans la rue, le désordre dans l'atelier, le désordre dans la famille sont à ses yeux la manifestation d'une même nature viciée ; toute licence – chez les autres, bien entendu – est potentiellement dangereuse pour le gouvernement et pour "l'ordre de choses établi" comme on disait sous la monarchie censitaire. De là, par exemple, cette étonnante mais très sincère conviction des militaires à la tête des troupes engagées dans les combats de rue, à Paris et ailleurs, d'avoir en face d'eux non des révoltés ou des égarés, mais un ramassis de simples bandits et de hors-la-loi tout droit surgis des bas-fonds de la ville. Ajoutons pour notre part que cette assimilation entre criminel et révolutionnaire a reçu peut-être sa plus belle

expression dans le mythe du forçat libéré, au début des années 1830 : à en croire la presse de l'ordre, les fauteurs de troubles dissimulaient à l'époque d'anciens bonnets rouges, attisant l'émeute pour hâter l'heure des massacres et des pillages. On vit même, en 1831, un fort sérieux ministre de l'Intérieur demander à ses préfets l'état détaillé des individus assignés à résidence et ayant rompu leur ban "pour se rendre furtivement à Paris", dans le coupable dessein qu'on peut deviner !¹ Pour "le bourgeois absolu", l'ordre est un tout.

Il ne faut cependant pas croire que cet amour de l'ordre engendrait toujours le conservatisme le plus rigide ; l'évolution et le progrès étaient aussi des valeurs du monde bourgeois, mais tempérées par l'idée que la marche en avant de la société devait résulter d'un mouvement "naturel", sans contrainte ni violence : toute atteinte à ce principe ne pouvait que multiplier les résistances [14] et conduire aux plus grands désordres politiques et sociaux. L'exemple d'un Léon Faucher est là pour nous montrer jusqu'où dans la répression et l'arbitraire un libéral intransigeant n'hésitait pas à aller pour débarrasser la société des révolutionnaires et la maintenir dans le droit chemin...

Le problème de l'*ordre public*, nous l'avons également côtoyé tout au long de ces phases de crise aiguë que les révolutions représentent pour l'autorité publique et la discipline collective. Certaines constatations faites sont finalement assez étonnantes. Certes, on savait déjà que les révolutions du XIXe siècle en leurs premiers instants, quand l'ancien pouvoir est à terre et que s'installe à peine le nouveau, sont restées tout à fait "pures" (mais où sont les forçats annoncés ?), en dépit de quelques destructions ou saccages de portée surtout symbolique ou politique. Il y eut, je crois, en 1830 comme en 1848, plusieurs cas de pilleurs fusillés pour l'exemple par le peuple en armes, et la baisse des délits et crimes de droit commun en période révolutionnaire est un phénomène qui a toujours frappé les observateurs. D'autre part, les premières proclamations du nouveau pouvoir constituent toujours autant d'exhortations à la fraternité, à la modération, au calme et à l'ordre maintenant nécessaires... : le lyrisme de 48, par exemple, tient dans une croyance éblouie en la fusion des intérêts et l'harmonie des contraires, une sorte d'Ordre suprême.

N'est-il pas cependant plus curieux de constater – Philippe Vigier vient déjà de le souligner – qu'une société ouvrière armée et puissante comme les Voraces lyonnais ait pris en charge le maintien de l'ordre à la Croix-Rousse en 1848, et que, par ailleurs, "l'ordre rouge" régnant à Paris sous la Commune en 1871 n'est pas sans quelques troublantes ressemblances avec celui de l'Empire : même obsession de la tranquillité de la rue, même attitude devant la délinquance, et, ajoute l'auteur, une tendance chez certains Communards à user des mêmes méthodes... Le cas des Voraces est classique : un certain morcellement du pouvoir peut suivre la défaite d'un régime, et les gouvernements provisoires doivent alors composer avec les forces révolutionnaires qui échappent à leur contrôle et exercent sur telle fraction du peuple ou telle partie de la ville une autorité souvent considérable et reconnue. A Paris, sous le Siècle, les événements amenèrent à une véritable sécession des quartiers populaires : dès avant la Commune, le pouvoir central n'était plus rien dans les faubourgs. Mais si de telles situations conduisent inmanquablement à l'affrontement, voire à la guerre civile, elles démontrent que l'ordre est aussi une valeur révolutionnaire, en ce sens que son rétablissement et son maintien constituent pour tous ceux qui ont pris le pouvoir ou en occupent une parcelle, la preuve de leur capacité à gouverner, de leur légitimité et de la justesse de leurs

¹ AN, FIC I 33, circulaire Montalivet du 22 février 1831.

actes. L'ordre public – et c'est ce que nous rappelle aussi la police communarde – n'est jamais que la marque du pouvoir, d'un pouvoir ; il n'est pas en soi la Justice ou le Droit, ni non plus leur contraire, il vaut simplement ce que vaut ce pouvoir. L'ordre serait-il apolitique ? Il est en tout cas de tous les régimes...

La police, quant à elle, a traversé sans encombre et plutôt avec bonheur les différents régimes politiques du XIXe siècle. A vrai dire, l'histoire de l'institution, telle qu'elle se dégage de nos textes, présente bien des contradictions. En dépit de son indéniable développement, l'administration policière ne dispose encore au siècle dernier que de moyens au total limités : effectifs toujours comptés [15], fonctionnaires accablés de tâches... Même une progression aussi spectaculaire du nombre des policiers en tenue que dans le Paris de Napoléon III – cette police affichée, dite "ostensible", idéal des régimes d'ordre, mais si mal acceptée et si dispendieuse – ne faisait que répondre à l'énorme accroissement, acquis ou à prévoir, de l'agglomération. Gardons-nous surtout d'oublier qu'ailleurs et pendant tout le siècle, la police est restée d'abord une affaire locale, malgré le droit de regard de l'État par commissaire ou préfet interposé, et ses empiètements successifs. Tout maire pouvait encore dire : la police, c'est moi².

Plutôt mal dotée et souvent lointaine, la police du XIXe siècle d'autre part ne possédait ni unité ni esprit de corps, écartelée qu'elle était entre plusieurs "maisons" : la guerre n'a cessé de couvrir entre la préfecture de Police et le ministère de l'Intérieur, en dépit des réformes et des rappels à l'ordre ; à Paris même, officiers de paix et commissaires de police se sont toujours jaloués et méprisés, et cela sans parler des multiples services de renseignement politique dont l'enchevêtrement et les querelles mettent surtout en évidence les rivalités administratives et personnelles au sommet de l'État. Pour un de ses historiens, la police de l'Empire autoritaire fut le champ clos d'un impitoyable combat entre "seigneurs rapaces, avides, autonomes et susceptibles"...³ Comment expliquer une histoire institutionnelle aussi laborieuse ? Illustre-t-elle une certaine difficulté de croissance de l'État au XIXe siècle ou tient-elle à des causes spécifiques à l'institution et à sa nature ? Aujourd'hui même, les choses ont-elles beaucoup changé ? Dans notre pays, décidément, ne semble-t-il pas "normal" – et pour le citoyen tout à fait bénéfique... – que la police vive en crise permanente ?

Mais toutes les entraves apportées à son activité n'ont jamais paralysé la police. En effet, il ne faut pas confondre les époques : au XIXe siècle, elle ne jouait pas dans les opérations de maintien de l'ordre le rôle physique qu'on lui connaît aujourd'hui. En cas d'affaire grave – émeute sédition, grève de grande ampleur – c'est l'armée qui était envoyée ; dans les coups d'État ou les "Journées" appelées à faire date, l'écharpe du commissaire de police ou le casse-tête du sergent de ville n'étaient pas sans utilité, mais la besogne, pour l'essentiel, reposait sur les lignards et les artilleurs. La guerre civile était chose alors bien trop sérieuse pour ne pas être laissée aux militaires... Mais restaient les tâches de contrôle, de surveillance et de

² Il est regrettable que le rôle – réputé fondamental – de la gendarmerie dans les campagnes n'ait pu être traité ici. Voir les pages consacrées à cette institution par Georges Carrot, *Le maintien de l'ordre en France, depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'en 1968*, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1983, 2 vol., 458 p. + 468 p. Voir aussi sur ce même sujet les témoignages et travaux analysés dans le récent ouvrage de Marcel Le Clère, *Bibliographie critique de la police*, Paris, Éditions Yzer, s.d., 351 p.

³ Vincent Wright, "Les préfets de police pendant le Second Empire", in *L'État et la police en France (1789-1914)*, Genève, Librairie Droz, 1979, p. 112. Cet ouvrage rassemble les actes d'un fort intéressant colloque tenu à l'École pratique des hautes études sur le thème de la police politique.

renseignement dans lesquelles la police du XIXe siècle excella, stimulée par une politique à la fois de conservation et d'innovation fort intelligemment poursuivie d'un régime à l'autre. En premier lieu, maintien et affermissement de la préfecture de Police, cette administration protéiforme, régissant par ses règlements toute une part des activités de la capitale et de ses habitants, dotée d'importants moyens d'investigation et d'intervention, ce véritable État en réduction, nul pouvoir ne songea sérieusement à en démanteler la puissance ; la préfecture était trop utile, soit comme instrument de dictature, soit comme garantie du bon ordre dans Paris, ce premier des soucis de tout ministre de l'Intérieur.

La police parisienne servit aussi de laboratoire pour la police moderne, cette police d'État destinée bel et bien à recouvrir l'ensemble du territoire. Les étapes, marquées du sceau impérial, sont bien connues : 1852, généralisation du commissaire de police dans les chefs-lieux de canton ; 1854, généralisation du commissaire spécial dans les grandes villes ; 1855, création des commissaires spéciaux de la police des chemins de fer, nos actuels Renseignements généraux. La République allait [16] sans fausse honte ni coquetterie, recueillir cet héritage, qu'elle saura aussi fructifier. A la fin du siècle, le quadrillage policier de la France est encore, répétons-le, lâche et fragile, mais il existe et son caractère étatique lui confère permanence et obstination.

Cette police se révéla en effet un excellent outil politique, nos études le démontrent abondamment⁴. L'information parvenant aux gouvernants sur l'état des esprits, l'activité des partis et des syndicats, les intrigues, complots et autres menées subversives, a toujours été abondante et crût en qualité avec le temps. Les services de renseignements, il est vrai, eurent toujours la réputation, et cela dans tous les milieux politiques, d'entasser mensonges sur calomnies dans leurs rapports et de gonfler les affaires pour s'attirer les faveurs ministérielles ou préfectorales⁵. Les dirigeants politiques anglais n'étaient pas loin de penser eux aussi que la police secrète servait surtout à arrêter les gens chez qui elle venait de cacher des bombes. Quoiqu'il en soit, dans la seconde moitié du siècle, en France, la surveillance politique exercée tant à Paris par la préfecture qu'en province par les "centraux" et les "spéciaux", apparaît fort bien faite et efficace : quand le pouvoir politique ordonnait qu'une organisation ou un mouvement fasse l'objet d'un espionnage continu et que ses militants les plus actifs soient parfaitement connus et mis en fiche – comme ce fut le cas avec les anarchistes, puis avec les antimilitaristes⁶ –, la machine administrative se mettait en route et produisait rapidement ce qui était attendu d'elle. De tels résultats reposaient en bonne partie sur l'usage systématique et expérimenté d'indicateurs : mouches, mouchards, informateurs, correspondants... tout ce monde interlope – et à vrai dire plus composite qu'on ne

⁴ Il convient aussi de se reporter aux deux études suivantes : Howard C. Payne, *The police state of Louis-Napoleon Bonaparte (1851-1860)*, Seattle, University of Washington Press, 1966, XII-340 p. ; Thomas R. Fortenzer, *French provincial Police and the fall of the Second Republic*, Princeton, 1981, XXI-336 p.

⁵ Le chef de la police politique à Lyon en 1832 doit concéder qu'il lui est "fait beaucoup de contes par ses hommes", rapporte Gilles Bollenot dans son article : "La police secrète à Lyon sous la monarchie de Juillet", in *Procès - Cahiers d'analyses politiques et juridiques*, 1984, n° 15-16 (intitulé "Histoire comparée de la police"), p. 34. Le numéro de cette revue reprend les contributions présentées à une journée d'études sur la genèse de la police en France et en Angleterre tenue à l'université de Lyon.

⁶ Le fichage des antimilitaristes à partir de 1909 – le fameux carnet B – a été réalisé avec rapidité, méthode et sérieux, affirme Jean-Jacques Becker dans son ouvrage, *Le carnet B*, Paris, Éditions Klincksieck, 1973, 226 p.

le pense : la vénalité n'explique pas tout, le délateur peut être aussi un sympathisant du pouvoir ou encore un meneur cherchant à éliminer un adversaire –, la police française du XIXe siècle ne l'a pas créé puisqu'il est de tout temps, mais elle a su l'utiliser avec discernement et à moindres frais. On trouvera ici de remarquables exemples de la "police à bon marché" faite à l'aide de ces vacataires de l'ordre.

Instrument d'information politique, la police devint tout naturellement instrument d'intervention. Un commissaire de police bien placé peut jouer dans la vie politique locale un rôle important quoique discret, en influant par exemple sur le cours d'une élection ou sur l'orientation d'une organisation ; il peut même être appelé à briser une municipalité frondeuse en lui menant la vie dure par tous les moyens. Cette police "engagée", cette police de parti pris, on la retrouve aussi dans les manœuvres de basse – ou, là encore, de haute... – politique. Contentons-nous d'évoquer la pratique régulière de la provocation au moyen d'indicateurs situés au bon endroit : on connaissait déjà Henri Gérard, le mouchard apôtre de la grève générale, ou Lucien Métivier, le biscuitier activiste⁷, voici maintenant, soigneusement épinglé ici, le cas du cheminot Morice... Mais si la police se trouve ainsi souvent mêlée à l'histoire intime des mouvements sociaux, ce n'est jamais que la marque de l'intervention occulte du pouvoir politique. Derrière le mouchard, il y a toujours le policier, derrière le policier, il y a toujours les maîtres de l'heure.

Quant au rôle social de l'institution policière, son bilan est au terme du siècle plus mitigé. Les intentions et les réalisations ont pourtant été nombreuses dans le domaine du contrôle des populations. L'ilotage, par exemple : mettre ainsi la ville en pièces pour la parcourir inlassablement avait pour ambition de rendre familière et banale la présence du policier et, en protégeant les biens, d'inspecter les personnes. La préfecture de Police exerçait également sa haute surveillance [17] envers tous ceux qui pour survivre avaient besoin de la rue, ces "marginiaux" – regrattiers, chiffonniers, crieurs de nouvelles, amuseurs de trottoir – au rôle économique ou fonctionnel souvent fondamental ; dûment contingentés, autorisés et répertoriés, ces industriels de la débrouillardise étaient en apparence, soumis au bon vouloir de la police qui ne manquait pas d'y puiser des informateurs réguliers ou occasionnels. D'autre part les techniques de repérage et d'identification connurent d'importantes avancées. Les premiers grands fichiers individuels voient le jour au début du XIXe siècle – comme les Sommiers judiciaires tenus à la préfecture de Police, où toutes les condamnations et *inculpations* prononcées en France étaient scrupuleusement transcrites : plus de 500 000 notices en 1835 selon le préfet Gisquet⁸ – et, plus tard, Bertillon vint appliquer l'anatomie comparée à la reconnaissance des récidivistes, pierre d'achoppement traditionnelle d'une police criminelle n'ayant encore en ce domaine que son flair pour seul guide. Naissance de la police scientifique ? le laboratoire, forme moderne et indolore de la question ?

⁷ Voir l'étude classique de Jacques Julliard, *Clemenceau briseur de grèves*, Paris, Julliard, collection Archives, 1963, p. 143 et suiv. A propos d'une ténébreuse affaire de conspiration, à Lyon en 1856, on peut lire le récit d'Alain Decaux, "Police et provocation sous le Second Empire", in *Études en l'honneur de Léo Hamon*, Paris, 1982, p. 175-183. De nombreux passages épars dans les travaux récents pourraient être également cités, car il n'est pas d'historien social ou politiste qui, au hasard des sources, n'ait reconnu le policier derrière le masque d'un plumitif, d'un orateur ou d'un manifestant. Mais cette chasse quelque peu grisante au provocateur ou à l'agent double présente quelques dangers, celui notamment de faire croire au lecteur que tout dans les événements est calcul et que la main de la police est partout. Le seul débat est celui de la fréquence de ces petits coups de pouce donnés à l'histoire.

⁸ *Mémoires de M. Gisquet*, Bruxelles, 1841, t. 4., p. 267.

Sans doute, mais l'universalité d'une technique comme l'anthropométrie appelait l'extension indéfinie de l'identification ; c'était le signalement mis à la portée de tous. En 1912 un carnet anthropométrique est imposé aux nomades : insensiblement, de proche en proche, l'exceptionnel devenait la règle.

Dans tous ces domaines, la police du XIXe siècle reste malgré tout plus riche en vellétés et en déclarations d'intentions qu'en succès réels, on la sent moins à l'aise qu'en matière politique, comme désarmée par les résistances sourdes et subtiles auxquelles se heurtent ses efforts de redressement et d'alignement. L'ilotage a-t-il été une réussite ? La question se doit d'être posée si l'on en croit les critiques adressées au système par nombre d'observateurs et de spécialistes⁹. Et tous ces "marginiaux" sur lesquels pleuvaient les règlements, la police les contrôlait-elle vraiment ? La réglementation était en fait irrégulièrement et imparfaitement appliquée, les poursuites parfois inexistantes, et les *numerus clausus* toujours dépassés... C'est que la préfecture se trouvait enfermée dans un dilemme : ces métiers de la rue, refuge de la vieillesse et du chômage, appoint souvent important dans le budget du pauvre, étaient si nombreux et jouaient un tel rôle que leur faire la chasse devenait une entreprise démesurée, périlleuse et détestable pour l'image de la police ; celle-ci avait donc le choix entre un certain laisser-faire qui assurait la tranquillité de la rue à défaut de son contrôle et un interventionnisme rigoureux qui pouvait seul mettre la rue au pas, mais à quel prix ? En général – qu'on se reporte à l'histoire des quatre-saisons faite dans cet ouvrage – c'est le réalisme qui l'emporte : la police réprime bien sûr, elle saisit et interpelle, multiplie les amendes et les vexations, mais c'est surtout à titre d'exemple et sans volonté d'en finir. Cette petite guerre civile est restée une guerre froide. La préfecture de Police pouvait même dans certaines circonstances s'ériger en protectrice de tel "petit métier" menacé dans son existence par tel puissant intérêt : en 1876 par exemple elle opposa son veto à un projet de ramassage et d'exploitation des ordures ménagères qui passait par la suppression des chiffonniers, mettant en avant le fait que la biffe faisait vivre de 12 à 15 000 individus dans la capitale, "qui, sans la hotte ou le crochet, pourraient devenir embarrassants"¹⁰. On ne saurait mieux dire.

Cette attitude de la police où la compréhension le dispute à la rigueur et la protection à l'arbitraire, correspond tout à fait à la description déjà faite du comportement des commissaires parisiens à la fin de l'Ancien Régime¹¹. Ces hommes de répression savaient aussi écouter et fermer les yeux. [18] Constaté un désordre et le tolérer plutôt que provoquer bien pire en s'y attaquant, gérer au mieux le désordre établi, serait-ce donc l'habituelle conduite de l'administration policière confrontée à une société encore indisciplinée ? Méfions-nous cependant : extrêmement ténue est la frontière entre cette pratique du *statu quo* et celle de la corruption, car l'indulgence du policier peut avoir un prix. Sans doute, en France, "faire danser l'anse du panier à salade", comme disait Victor Hugo, n'a jamais été la règle, mais l'histoire de la corruption mériterait qu'on s'y penche en tant que perversion des résistances au bon ordre.

Peut-être doutera-t-on du bien-fondé de ces interrogations sur l'efficacité policière en matière sociale, de cette idée d'une police bien plus habile et redoutable dans l'action politique que dans le contrôle social. Mais celui-ci, on en conviendra

⁹ Voir aux APo, les documents conservés dans le carton DB 24.

¹⁰ *Préfecture de la Seine, Rapport présenté par M. le docteur Bouchardat, au nom de la sous-commission du chiffonnage*, Paris, Chaix, p. 3.

¹¹ Arlette Farge, *Vivre dans la rue au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard-Julliard, coll. Archives, p. 193 et suiv.

sans peine, n'est que rarement une simple affaire de coercition ou de violence. L'histoire du Pays de Sault vient ici nous rappeler que la multiplication progressive de la vie collective, la scolarisation et une évolution économique qui répand la propriété peuvent faire bien plus pour l'intégration d'une communauté rebelle et exclusive que tous les gendarmes du monde. Il est en tout cas une preuve du relatif échec de la police du XIXe siècle : l'irrespect dont elle est entourée, quand elle n'inspire pas la haine. En temps ordinaire, la présence de la police dans les quartiers populaires est mal acceptée, à tout moment on frôle l'incident et ce qui peut s'ensuivre, un rassemblement, une "émotion"... Les affaires d'un commissariat sont souvent traînées sur la place publique, comme on peut en juger par le témoignage qui suit, écrit par le commissaire du quartier de la Chapelle dont les modestes bureaux, vers 1890 donnaient sous les fenêtres d'une grande cité ouvrière¹² :

"C'est le soir surtout, quand la maison grouillait au grand complet de tous ses locataires libérés du travail, qu'il fallait se précautionner contre l'indiscrétion ambiante de ce coin potinier. Dès qu'un convoi de détenus était signalé au détour de la place, les étages se vidaient comme par enchantement, pour se porter à sa rencontre. Une galopade effrénée faisait sonner les escaliers. Les gens couraient faire escorte aux gardiens et, malgré leurs efforts, s'engouffraient à leur suite, dans le bureau comme au spectacle, heureux de se régaler gratis de pathétique et d'imprévu. Ils n'hésitaient pas à se mêler aux discussions, prenaient parti pour l'un ou l'autre, suivant la mine, sifflaient ou applaudissaient, suivant le caprice de leur humeur. Que faire pour s'y opposer ? C'était le nombre."

Cette irrévérence, on le voit, n'a rien d'une contestation radicale et consciente de l'autorité policière, car le peuple sait aussi demander aide et protection à la police – au commissaire tout particulièrement qui garde au XIXe siècle son rôle d'écouteur, de conseiller et de médiateur –, elle exprime plutôt le manque d'autorité d'une institution que l'on n'aime pas et dont on se défie à l'extrême. Bien sûr, de là à la haine, celle exprimée par le militant, le manifestant, le libertaire, ou tout simplement la victime, il n'y a qu'un pas, fréquemment et aisément franchi. Même si la chose vient de loin la police est au XIXe siècle ressentie par le plus grand nombre comme un corps étranger, et ce sentiment d'hostilité, profondément ancré, est un authentique trait culturel.

Tel est bien parmi tous les écueils que l'institution peut rencontrer sur sa route à l'époque contemporaine, le plus redoutable, une police peu aimée ou détestée est une police fragile, exigeante et dangereuse dans ses réactions. Dès le Second Empire, le pouvoir politique l'avait bien compris, qui toujours s'efforça de modifier l'image du policier auprès des citoyens. Maints responsables [19] dans les milieux gouvernementaux et professionnels, ont fait ce rêve d'une police enfin acceptée, passant aux yeux de tous pour un service public ordinaire, une administration banale peuplée de fonctionnaires comme les autres. Une police citoyenne, "à l'anglaise", et par dessus tout, pure de toute activité et attache politiques.... Mais ce rôle partisan de la police, n'a-t-on pas vu qu'il était la clef du développement de l'institution, le fil d'Ariane de son histoire ? Et le pouvoir politique pouvait-il sérieusement songer à se priver des services d'hommes rompus dans l'art de le servir, à seule fin d'assurer la popularité d'une police n'ayant plus désormais pour mission qu'à faire prendre, à force de bonhomie, le respect des normes sociales pour une vertu civique.

¹² Ernest Raynaud, *Souvenirs de police*, 1923, p. 16.

Où en sommes-nous aujourd'hui de ces contradictions ? Puisse ce livre, par ce qu'il apporte de connaissances sur le passé récent, aider à la réflexion sur le présent.
[20]



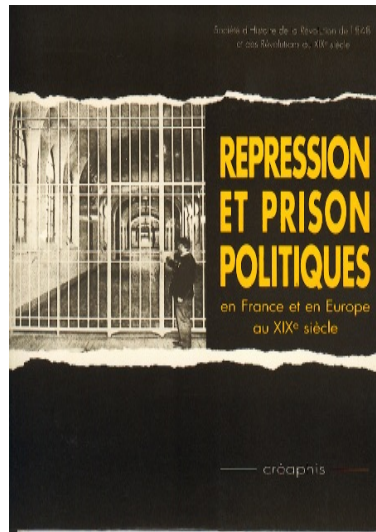


TABLE DES MATIÈRES

- Présentation, *Philippe Vigier*
- A la recherche des réfugiés et des prisonniers politiques, *Alain Faure*

RÉVOLTES, RÉVOLUTIONS, RÉPRESSION

- Lyon 1834 : les victimes de la répression de la seconde révolte des Canuts, *Claude Latta*
- Ouvrières prévenues d'insurrection, *Rémy Gossez, Françoise Grée*
- La répression contre les sympathisants bordelais de la Commune de Paris, *Jean Cavignac*
- Procès et condamnés politiques en Guadeloupe, 1848-1871, *Nelly Schmidt*

LES VICTIMES, DESTINS RÉELS ET SYMBOLIQUES

- Tristes destins : le sort des victimes de 1851 dans l'arrondissement de Clamecy, *Simone Waquet*
- Ordre et désordre au début de la "Década Ominosa" (Espagne 1823-1833), *Éric Beaumatin*
- La plus grande épuration judiciaire de la France contemporaine, 1879-1881. Application au cas de quelques magistrats de l'Ouest, *Jean-François Tanguy*
- Les victimes républicaines du Second Empire dans un arrondissement rural, *Christian Thibon*
- Les insurgés de la Drôme : images héritées, images transmises, *Pierre Gaudin, Claire Reverchon*
- Deux amnisties pour oublier la Commune, *Alain Dalotel*

DES HOMMES DANS LA PRISON

- Enfermer les politiques : la mise en place progressive des régimes politiques d'incarcération, *Jean-Claude Vimont*
- Les insurgés d'avril 1834 à Clairvaux et à Doullens, *Fernand Rude*
- Une détention et sa chroniques : les communards de la maison centrale de Nîmes (1871-1874), *Raymond Huard*
- Belle-Île-en-Mer, prison politique après la Commune (1871-188), *Jean-Yves Mollier*

- Les jeunes délinquants de Seine-et-Oise et la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray, *Frédéric Chauvaud*

SUSPECTS ET "CLASSES DANGEREUSES"

- Les "victimes patronales" : grèves et renvois d'ouvriers dans les mines en France à la fin du XIXe siècle, *Diana Cooper-Richet*
- Un milieu face à la répression : l'exemple des grèves en Haute-Alsace sous le Second Empire, *Sandrine Kott*
- Quand les mouchards ne riaient pas : les ouvriers chansonniers, la justice et la liberté pendant la monarchie de Juillet, *Edgar L. Newman*
- Les émigrés polonais victimes de la répression politique (1848-1870), *Slawomir Kalembka*
- Quand Lénine travaillait à la BN : les réfugiés révolutionnaires russes à Paris avant 1917, *Nancy L Green*

A LA RECHERCHE DES REFUGIES ET DES PRISONNIERS POLITIQUES

Par ce nouvel ouvrage nous poursuivons notre réflexion sur la répression – ou, si l'on préfère, les répressions – politiques du XIX^e siècle français. Après avoir traité de l'ordre public, cet idéal ou ce penchant de tous les régimes, et après nos escapades dans le domaine de l'histoire policière, il importait d'en venir à la violence politique, aux rapports entre les pouvoirs successifs et leurs ennemis déclarés ou désignés, aux péripéties ce duel, pour user d'un langage symbolique, entre le Rebelle et le Prince.

C'est du déploiement même de la répression, de son plein exercice en quelque sorte, dont parlent beaucoup des textes ici rassemblés. Faut-il toujours parler de répressions aveugles dans leur brutalité, où ordre est donné de frapper pour frapper ? N'a-t-on pas aussi souvent affaire à une violence froidement calculée, dosée autant que faire se peut, et *choisissant* avec soin ses victimes pour mettre l'opinion – et l'histoire – de son côté ? Quel degré d'intelligence faut-il donc reconnaître aux répressions ? Autre question, fort proche et déjà posée dans nos précédents travaux à propos de la police et du contrôle social, celle de *l'efficacité*. Tuer, enfermer, déporter, briser les corps et vicier les âmes, tout cela a toujours été terriblement efficace, mais pour combien de temps ? Telle victime peut devenir un retentissant martyr et, toujours, des irréductibles demeurent qui sauront quand il le faudra faire lever la pâle des mécontentements. Surtout, la violence politique – cette violence collective faite à des citoyens – peut-elle s'oublier ? Il est dans le peuple des répressions qui laissèrent en lui plus de traces que bien d'éphémères victoires. Juguler, soit, mais déraciner l'opposition, lequel de nos régimes y parvint jamais ? [9]

On lira sur ce point, et d'autres, les réflexions présentées ici même par Philippe Vigier. Mais qu'il nous soit permis d'insister particulièrement sur deux questions traitées dans cet ouvrage : celle du sort réservé aux émigrés politiques et celle – ô combien complexe – de la prison politique. L'intérêt de ce double propos est évident : le comportement du pouvoir politique vis-à-vis des réfugiés et des proscrits, ces gens que leur présence même rend souvent si gênants, constitue une excellente mise à l'épreuve du bien-fondé de cette tradition si souvent avancée d'une France terre d'accueil de tous les opprimés ; quant aux prisonniers politiques, ils témoignent par le statut qui est le leur – quand statut il y a, naturellement – ainsi que par la nature des peines qui les frappent, des diverses méthodes essayées au XIX^e siècle par le Prince pour faire de ses rebelles autant d'inoffensifs captifs.

La France, terre d'asile politique ?

Bornons-nous aux seuls exemples ici représentés, sans prétendre, faute de travaux parallèles portant sur notre siècle d'étude¹³ répondre à cette question en termes définitifs. À partir du cas des Polonais et, plus tard, des réfugiés russes, qu'observons-nous ? Des "colonies" aux effectifs certes toujours faibles – d'après Patrice Markiewicz¹⁴, les "réfugiés" au sens légal du mot, c'est-à-dire les étrangers présents en France sans passeport et sans protection diplomatique, étaient au

¹³ Les pages consacrées par Yves Lequin à ce sujet – dans l'ouvrage publié sous sa direction : *La mosaïque France, histoire des étrangers et de l'immigrations*, Larousse, 1988 – traitent du XX^e siècle ("Le refuge politique", p. 404 et suiv.).

¹⁴ Patrice Markiewicz a présenté à notre colloque de 1986 un fort intéressant ensemble de documents sur les émigrés polonais. Ils n'ont heureusement pas pu être reproduits dans cet ouvrage. On peut se reporter à son mémoire de maîtrise : *L'action politique de l'immigration polonaise à Paris de 1831 au 15 mai 1848*, Université de Paris X-Nanterre, 1983 (dir. Philippe Vigier), 2 vol., 422+111 p.

nombre de 13 502 en 1839, des Polonais pour les trois-quarts –, mais d'une indéniable importance politique en raison de la cause représentée par ces combattants venus d'ailleurs. La démonstration n'est pas à faire à propos des Polonais de la "Grande Émigration", ces 5 à 6 000 hommes qui, fuyant les désastres de leur patrie, trouvèrent refuge en France de la fin 1831 à la fin 1832 : la ferveur avec laquelle ces soldats et ces intellectuels furent accueillis en France est une des principales manifestations de cette vie politique si intense qui marqua les premières années de la monarchie de Juillet. Mais précisément... La popularité de leur cause, avec les inévitables complications diplomatiques qui allaient s'ensuivre si le gouvernement faisait mine d'approuver en laissant tout dire, ainsi que ce qu'il faut bel et bien appeler la récupération de "la question polonaise" par les hommes du Mouvement, puis par les républicains, amenèrent rapidement le pouvoir à traiter ces réfugiés en suspects, voire en ennemis de l'intérieur¹⁵. La loi du 21 avril 1832 plaça les réfugiés – lisez : les Polonais – sous l'œil de la police et autorisa l'administration à les répartir dans des "dépôts", c'est-à-dire des lieux de résidence fixe à ne point quitter sans autorisation officielle. Donc, extrême dispersion des hommes et strict contrôle des actes ; ainsi le versement des subsides dont les Polonais bénéficiaient à titre de réfugiés – une des rares mesures officielles prises en leur faveur, écho de la ferveur des premiers moments – déjà excellent moyen de contrôle des déplacements¹⁶, prit parfois des allures de chantage de la part des autorités préfectorales. Ajoutons la pratique des expulsions, rendues plus aisées par cette même loi de 1832. Les gouvernements réactionnaires ou autoritaires qui suivirent n'eurent qu'à puiser dans tout cet arsenal – que l'on se reporte à la contribution consacrée à ce sujet – pour aggraver à l'occasion le sort fait à ces proscrits sous haute surveillance.

Tient-on là une sorte de "modèle" répressif applicable à toutes les minorités politiques d'origine étrangère : les contrôles qui pèsent sur leurs activités et leurs représentants ainsi que les mesures [10] proprement répressives qui peuvent être prises à leur encontre, dépendent étroitement du péril virtuel ou réel que représente leur cause pour l'équilibre intérieur ou la politique extérieure du régime. Le Prince dans ce domaine n'a que la raison d'État pour guide, avec pour seul frein la popularité même de cette cause. Peu importe, somme toute, le degré d'activisme des proscrits ou l'étroitesse de leurs liens avec les opposants nationaux, c'est le symbole qu'ils sont que le pouvoir redoute. D'ailleurs leur participation effective à la vie politique du pays semble toujours des plus ténues. Plusieurs Polonais furent bien compromis dans les troubles de 1832 ou 1834, et la Société démocratique polonaise inquiétait à juste titre la police de Louis-Philippe, mais le nombre des militants réellement engagés contre le régime était-il si grand ? Qu'on en juge par les arrestations de Polonais à Paris entre 1831 et 1846 : au total 168 et point toutes pour motif politique, mais, il est vrai, pour 47 d'entre elles, suivies d'expulsions¹⁷. Tous ces réfugiés, rappelons-le, ne songeaient qu'au retour et pensaient pour la plupart que ce régime de liberté surveillée était encore le moins mauvais des sorts. Le regroupement dans les dépôts allait d'ailleurs dans le même sens que leur volonté de vivre entre soi, en communautés soudées, sans intention d'intégration. Il y aurait beaucoup à dire sur l'efficacité des contrôles qui n'ont jamais dissuadé

¹⁵ Nous suivons ici les documents établis par P. Markiewicz (consultables au Centre d'histoire de la France contemporaine de l'Université de Paris X - Nanterre).

¹⁶ Voir Simone Waquet, "Les Polonais de l'exil dans la Nièvre (1832-1880)", in *Actes du 54e Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes*, 1983, p. 119-138.

¹⁷ D'après le dépouillement aux AN des cartons F⁷ 3894 à 3899 réalisé par P. Markiewicz.

beaucoup de Polonais de passer sans cesse d'un dépôt à l'autre, comme pour tromper leur attente¹⁸. Pour eux, et sans doute tous les exilés qui viendront ensuite, le refuge français, certes dans d'étroites limites, fort aisément franchies en cas de crise intérieure ou internationale, valait bien mieux que ce qu'ils quittaient. "Vivre comme Dieu en France", disait le proverbe yiddish... Au XIXe siècle, on en semble fort loin, mais notre pays n'était pas non plus la maison du Diable.

Des prisonniers pas comme les autres

La prison politique relève, disions-nous, d'une technique de l'assujettissement. Les études qu'on trouvera dans ce livre ainsi que dans le précédent, constituent une réflexion collective sur ce thème, qu'il vaut la peine de brièvement reprendre et compléter. Car il existe bien, en matière politique, toute une évolution des peines et des prisons, une "pensée" poursuivie d'un régime à un autre, mais plusieurs fois bouleversée, subvertie par les événements et les croyances de l'heure. La nature particulière du crime ou du délit politique explique pour une bonne part cette histoire si heurtée. Les régimes du XIXe siècle ont très généralement reconnu que la façon de punir et d'enfermer les "politiques", ne saurait reposer sur les règles communes. Si l'on met à part les épisodes insurrectionnels, le politique était ordinairement issu des mêmes milieux sociaux que ceux qu'il combattait, et châtier était alors chose délicate. De plus les bouleversements politiques pouvaient très bien porter au pouvoir un adversaire malheureux : cette hantise du renversement des rôles fut sans doute très forte chez les hommes politiques de la première moitié du XIX, siècle, à une époque où les souvenirs de la Révolution française étaient encore bien réels. Enfin, ultime écueil, le mauvais effet d'une excessive sévérité. Mieux vaut "prévenir les complots et les étouffer" conseillait un jurisconsulte en 1832, que d'avoir à monter des "procès monstres" ou à prononcer des peines terribles, qui déconsidèrent un régime plus qu'ils ne le font respecter : donc pas de basse justice, mais une haute police bien faite¹⁹. Dans l'esprit du Prince, est-ce donc l'indulgence – ou la prudence – qui allait l'emporter ? [11]

Dans un premier temps et jusqu'à un certain point, oui. Sous la monarchie constitutionnelle il existait une peine spécifiquement politique, héritage des époques révolutionnaire et impériale, la *déportation* consistant, selon les termes du Code, à "être transporté et demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par la loi hors du territoire continental"²⁰. Un ostracisme à la manière moderne, donc : mise à l'écart définitive, dans un lieu désigné, mais sans emprisonnement et où le déporté, colon forcé, devait apprendre à se suffire. On sait que faute d'un lieu adéquat, faute surtout d'une volonté politique, nul ne fut déporté jusqu'en 1848, en dépit des nombreuses condamnations prononcées, et c'est l'abbaye du Mont-Saint-Michel qui, à partir de 1817, servit de prison provisoire pour les déportés politiques en attente d'un transfert, qui donc ne vint jamais. En décembre 1830, le procès des ex-ministres de Charles X, responsables des ordonnances de Juillet, se termina, rappelons-le, par le verdict de "prison perpétuelle" qui, outre le fait qu'elle leur laissait la vie – c'était à vrai dire toute la question –, eut aussi pour but d'éviter tout débat sur la déportation et son exécution, source de complications politiques dont

¹⁸ Sur les 5 472 émigrés touchant un subside en 1839, Markiewicz estime le nombre de ceux qui avaient changé de résidence au cours de l'année précédente à 1 158 (21,2 %).

¹⁹ A. Bossange, *Des crimes et des peines capitales*, Paris, Ch. Lemesle, 1832, p. 253

²⁰ Voir l'article "Peine" dans Dalloz, *Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence*, t. 35, 1855 (fondamental).

le nouveau régime n'avait certes pas besoin à l'époque²¹. Mais l'essentiel fut sans doute la création en 1832 d'une nouvelle peine politique, la *détention* consistant cette fois à être enfermé "dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume", avec toutefois, précisait la loi, faculté reconnue au détenu de "communiquer avec les personnes placées à l'intérieur du lieu de détention et avec celles du dehors". Les précisions apportées par Thiers l'année suivante sur le régime intérieur de ces établissements, reconnaissent effectivement certains droits aux détenus politiques, tout en leur épargnant la plupart des procédures vexatoires ou infamantes imposées aux détenus de droit commun. Allait-on décidément vers une sorte de Code politique, où le vaincu des luttes civiques serait désormais traité avec les honneurs de la guerre ?

Sous Louis-Philippe, quand les prisons politiques ne désemplissaient pas, il y eut certes de cela. On en trouvera ici d'excellents exemples, tel ce procès monté, comme si de rien n'était, par les républicains détenus à Doullens – un des lieux de détention avec Clairvaux et le Mont. Le banquet offert aux nouveaux prisonniers, les chants en commun, la résistance concertée aux manœuvres administratives – comme, toujours à Doullens, le sabotage des messes que la direction tenta un moment d'imposer²² –, tout cela revient constamment dans les témoignages et les mémoires. Songeons aussi à Sainte-Pélagie et à son fameux quartier politique réservé aux prévenus et aux courtes peines et dont le rôle dans la diffusion des idées en général et dans l'entretien de la ferveur républicaine en particulier n'est en aucune façon un mythe²³. Mais combien, à notre sens, cela fut transitoire et fragile ! Ce rudiment de statut politique, il n'est lui aussi pas autre chose que le sous-produit de cette phase de bouillonnement idéologique et politique des débuts de la monarchie de Juillet, mais, ce moment passé et les périls politiques aidant, le naturel répressif du régime reprit le dessus. La déportation, que le législateur de 1832 s'était bien gardé d'abolir, allait être de nouveau prononcée, dès le procès des accusés d'avril 1834 et il fut décidé en 1835 pour son application qu'elle prendrait provisoirement la forme de la *détention perpétuelle* "soit dans une prison du royaume, soit dans une prison située hors du territoire continental". C'est à coup sûr à cette époque qu'aux yeux des gouvernements, l'absence d'un lieu de déportation – une colonie à la fois lointaine, accessible et sûre – cessa d'être un alibi pour ne point déporter et devint le principal empêchement à une politique répressive réellement adaptée au trouble des temps. En attendant, dans les forteresses politiques, le régime interne se durcit, et en 1839 à Doullens puis en 1843-1844 au Mont, on tenta rien moins que d'imposer le système cellulaire aux politiques, ce cellulaire déjà si controversé pour les prisonniers de droit commun²⁴ ! Le très fort et poignant témoignage de [12] Martin Bernard, détenu au Mont pour l'affaire de mai 1839, nous fait sentir cet univers carcéral hypocrite, plus insidieux que vraiment brutal, où tout était calculé pour intimider, humilier, écraser, et finalement, comme il le dit "faire demander grâce et merci ", c'est-à-dire *briser* le

²¹ Texte de l'arrêt dans Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, 13e éd., 1883, t. 2, p. 462-464.

²² Sébastien Commissaire, *Mémoires et souvenirs*, 1888, t. 1, p. 326-327.

²³ Voir, entre autres témoignages et rappels historiques, l'ouvrage de A. Sirven, *Les prisons politiques*, Sainte-Pélagie, Paris, Dentu, 1869.

²⁴ Voir A. de Tocqueville, *Œuvres complètes*, t. 4, *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, vol. 1, 1984, p. 31, in préface de Michelle Perrot). Il est pour le moins curieux que chacun des débats parlementaires sur le cellulaire ait été précédé d'une tentative d'imposer le système aux détenus politiques, comme pour envenimer ou faire échouer la discussion...

politique, tuer en lui la foi en ses idées, décerveler²⁵. Voyez le motif du procès monté par les détenus de Doullens contre quelques-uns d'entre eux : faut-il ou non accepter la grâce offerte par le pouvoir, ou même la solliciter ? Le Second Empire élèvera à la hauteur d'une institution cette politique d'incitation au renoncement et à l'humiliation de soi-même²⁶, mais le piège était déjà en place dans les geôles de Louis-Philippe.

Plus tard un Gambon, à Belle-Île, décrira à son tour ce système d'étouffement des volontés et ses indéniables succès²⁷, mais ce qui dans les années 1830 et 1840 fit la force des prisonniers politiques et explique qu'ils ont peut-être mieux "tenu" que ceux d'autres époques, et qu'en tout cas le pouvoir recula souvent, comme dans la question du cellulaire, tient dans ce fait fondamental que l'opinion n'était pas prête à accepter que les politiques fussent traités en hommes à abattre. Leur cause, même non partagée, restait populaire.

Puis vint Juin 1848. La répression qui suivit ces terribles journées inaugure une ère nouvelle, celle des mesures de sûreté générale et des procédures de jugement entièrement dictées et appliquées par les vainqueurs. Le décret du 27 juin ordonna la *transportation* dans les possessions d'outre-mer des individus arrêtés pour avoir pris part à l'insurrection, et des commissions militaires aussitôt mises en place prononcèrent, selon une statistique portant sur les 11 722 individus officiellement écroués, plus de 4 300 condamnations à la transportation contre, remarquons-le, plus de 6 600 libérations²⁸. Si le sort inhumain fait aux insurgés vaincus dans les prisons et les forts²⁹, et plus tard sur les pontons, nous est aujourd'hui quelque peu connu, cette répression reste dans son ensemble obscure et mythique, faute d'une étude attentive publiée. Ainsi la prompte mise en place des commissions militaires pourrait-elle s'expliquer par le souci de mettre fin aux exécutions sommaires de prisonniers et aux règlements de compte qui ensanglantaient Paris ? Pourquoi aussi ces retards dans l'exécution de la transportation puisqu'il fallut attendre une loi de janvier 1850 pour qu'un lieu fut fixé, l'Algérie – et non point l'outre-mer, donc. Et combien réellement partirent ? Insistons en tout cas sur le caractère extra-ordinaire de cette répression, où les individus condamnés le furent sans jugement d'aucune sorte, sans même l'apparat d'un quelconque conseil de guerre³⁰. Ainsi s'explique l'usage du terme *transportation* : la déportation, peine politique inscrite au Code, supposait un respect minimum des règles judiciaires et de la procédure. Mais, sous la forme

²⁵ Martin Bernard, *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel*, Paris, Pagnerre, 1861, p. 208. L'ouvrage parut d'abord à Londres en 1854. Sur la personnalité de son auteur, voir Claude Latta, *Un républicain méconnu : Martin Bernard*, Centre d'études foréziennes, 1980, 317 p.

²⁶ Voir le mémoire de maîtrise de Hamlaoui Lahraki, *Le problème des grâces au lendemain du coup d'État, de décembre 1851 à 1853*, Université de Paris X-Nanterre, 1984 (Dr. Philippe Vigier), 157 p. + annexes

²⁷ Ainsi il écrit : "Ce régime - depuis j'y ai réfléchi - devait aboutir et mener à la folie et à la mort, il n'y avait pas de milieu. Ainsi je me sentais faiblir de jour en jour, d'heure en heure, encore un peu et je succombais". *Dans les bagnes de Napoléon III. Mémoires de Charles-Ferdinand Gambon* (présentés par J.Y. Mollier), Paris, PUF, 1983, p. 186. On sait que Gambon compta parmi les rares prisonniers politiques à n'avoir, sous l'Empire, ni sollicité ni fait solliciter pour lui une quelconque grâce ou faveur.

²⁸ C. Tilly et L. Lees, "Le peuple de juin 1848", in *Annales ESC*, sept.-oct. 1974, p. 1061-1091. Cet article parle par erreur de "procès judiciaires" et de "déportés" (p. 1070)...

²⁹ Parmi les rares témoignages accessibles aujourd'hui, voir Louis Ménard, *Prologue d'une révolution*, Paris, Cahiers de la Quinzaine, 1904, 270 p. (réédition du livre paru en 1849).

³⁰ D'après Tilly et Lees, *art. cit.*, il y eut cependant 212 renvois devant un conseil de guerre.

"sauvage" de la transportation, c'est bien la déportation qui revenait au premier rang des peines politiques – une peine appliquée désormais non seulement effectivement, mais massivement.

On pourrait, il est vrai, mettre en doute le caractère politique de cette répression chez ceux qui la mirent en scène. Mais provoquer le peuple en l'affamant pour lui retirer ses armes par la force – un des sens de Juin – n'était-ce pas une volonté proprement politique, et il est bien douteux que les dirigeants militaires et civils aient cru un seul instant avoir à faire à des forçats libérés ou à des ilotes perdus d'alcool³¹. La valeur exemplaire de la transportation de Juin se retrouve aussi dans le fait que la déportation en matière politique allait être très bientôt révisée et organisée. La loi du 8 juin 1850 en effet maintenait, sous le nom de *déportation simple* la déportation telle que le Code l'avait jusque là prévue et définie, et créait une forme aggravée de la peine, la *déportation en enceinte fortifiée*, c'est-à-dire l'enfermement à vie dans un territoire restreint et constamment surveillé, une sorte de semi détention dans la déportation, spécialement conçue pour remplacer la peine de mort abolie en matière politique depuis le début de la Seconde République. La volonté d'en finir avec la révolte politique par ce [13] bannissement légal et forcé des adversaires jugés les plus dangereux – pour les autres, bien entendu, la détention subsistait – eut pour nécessaire complément la fixation d'un lieu : en l'occurrence aux Marquises, l'île de Nouka-Hiva pour la déportation simple et une vallée perdue dans le sud de l'archipel, Vaïtahou, pour la déportation surveillée. Pourquoi pas l'Algérie ? Pas assez loin, trop peu sûre ? Pourquoi pas la Guyane ? Toute l'histoire coloniale de la France serait à mettre à contribution pour parfaitement comprendre ces aspects de l'histoire carcérale. Quoi qu'il en soit, on voit bien la portée de la loi de 1850, adaptation du Code aux derniers perfectionnements en matière de répression politique, et en même temps aboutissement d'une longue évolution juridique. La force, accoucheuse des lois.

Mais le vrai paradoxe de cette loi fut sa non-application au plus fort des tourmentes politiques de l'époque. Les condamnés à la déportation pour les affaires du 15 mai 1848 et du 13 juin 1849 – à qui le gouvernement songeait d'abord en mettant en chantier la future loi – ne furent jamais déportés, pour cette raison que l'Assemblée refusa, à quelques voix près, que la loi du 6 juin leur fut rétroactivement appliquée. C'est la raison de la présence à Belle-Île, le nouvel établissement de détention politique ouvert en 1850, des Barbès, Blanqui, Gambon et autres victimes des hautes cours de Bourges et de Versailles³². La déportation effective de ces représentants du peuple et chefs de parti aurait assurément constitué un événement politique majeur et ce point d'histoire pénale mériterait pour cela d'être tiré au clair. Un détail, cependant, face à la grande vague répressive qui allait bientôt suivre : le 2 décembre et ses suites. La résistance au coup d'État et le coup de filet général dont elle fut l'occasion conduisirent, on le sait³³, à l'arrestation et la poursuite de 26 884 personnes dont le sort fut décidé de façon discrétionnaire par une autorité d'exception, les fameuses commissions mixtes. C'était Juin en décembre, et de nouveau les commissions décidèrent la transportation des individus les plus compromis ou les plus dangereux, dans 9 581

³¹ Voir notre analyse dans Société d'histoire de la Révolution de 1848, *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1987, p. 14-15 (in préface).

³² Voir J.-Y. Mollier, "Belle-île-en-Mer, prison politique (1848-1858)", in *Maintien de l'ordre et polices*, *op. cit.*, p. 185-210.

³³ Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 235 et suiv. (appendice intitulé : "Statistique de la répression de l'insurrection de décembre 1851").

cas exactement (35,6 %). Si les mesures de clémence et les grâces allaient réduire ce chiffre de plus d'un tiers – songeons qu'au bout du compte, en 1853, près de la moitié, 47 %, des captifs de décembre avait été libérés, quittes pour la peur et les souvenirs souvent terribles des geôles où ils eurent à séjourner –, et si plusieurs peines intermédiaires de sûreté furent aussi appliquées, peines qu'on dirait pour certaines inventées pour la circonstance³⁴, on n'en reste pas moins en présence d'un pur épisode de répression d'État. "Où sont donc, pouvait-on à bon droit s'indigner en parlant des transportés³⁵, les enquêtes, les débats, les preuves ? Devant quel tribunal régulier ou même de guerre ont-ils comparu pour être accusés et se défendre ?"

C'est bien sûr pour couper court à toute discussion et imposer le nouveau régime dans les zones contestées que la loi de 1850 restera encore lettre morte : on transportera pour aller au plus vite, et point aux Marquises, mais au plus près sinon au plus commode, en Algérie de nouveau³⁶. A l'évidence aussi les exils d'outre-mer n'étaient pas prêts, surtout pour un tel nombre de bannis. Il y eut sur ce point, sous la monarchie puis sous la République, "un mirage Pacifique", comme il y eut au début de l'Empire un mirage guyanais. La seule influence de la déportation légale sur la transportation de décembre se trouve dans la mention *Algérie moins* ou *Algérie plus* qui accompagnait la décision des commissions, à savoir là aussi un régime simple et un régime d'enceinte fortifiée, "faculté du libre travail et du choix du domicile" d'un côté, et de l'autre, "la prison centrale au désert, le Mont-Saint-Michel aux grèves d'Afrique !" ³⁷ Qu'en fut-il en réalité ? L'intérêt et la diversité des témoignages publiés ou encore inédits³⁸, appellent une étude synthétique de la transportation algérienne, celle de 1848 et celle de 1852. Mais que l'Algérie fut dans la stratégie répressive des hommes du 2 décembre un pis-aller, un cadre imposé par l'urgence et non un idéal, nous paraît des plus probables. Preuve en est [14] le décret signé par de Morny, quelques jours après le coup d'État, le 8 décembre : par simple décision administrative, tout individu soumis à la surveillance de haute police après sa peine et trouvé en rupture de ban, ainsi que tout individu condamné pour appartenance à une société secrète pouvait être transporté dans une "colonie pénitentiaire" soit en Algérie soit en Guyane, pour une durée de cinq à dix années. Exorbitante mesure puisqu'elle revenait à saisir et à transporter sans autre forme de procès quiconque avait dans son passé une quelconque condamnation pour appartenance à une société secrète, délit de nature politique instauré en juillet 1848, quand l'Assemblée entendit réglementer les clubs,

³⁴ Ainsi qu'est-ce, exactement, que l' "internement" (10,5 % des décisions prises par les commissions mixtes) ? prison ? haute surveillance ? Remarquons que l'internement était appliqué à certains transportés en Algérie et correspondait à un traitement de faveur. Voir colonel Pierre Mouton, *Les transportés en Algérie*, 1870, p. 209 et suiv.

³⁵ Charles Ribeyrolles, *Les bagnes d'Afrique*, 1853, p. 51.

³⁶ Il y eut cependant un certain nombre de renvois devant les conseils de guerre (247, d'après M. Agulhon, *op. cit.*, p. 236) qui purent donner lieu, de la part de ces tribunaux malgré tout réguliers et tenus à suivre le Code, à des condamnations à la déportation, et cela aux Marquises. Voir un cas dans Gambon, *Dans les bagnes de Napoléon III*, *op. cit.*, p. 97-98. La peine n'aurait été exécutée que pour les trois condamnés du "complot de Lyon", Gent, Longomazino et Ode.

³⁷ Ribeyrolles, *op. cit.*, p. 107

³⁸ Voir *Bagnes d'Afrique : Trois transportés en Algérie... Pauline Roland, Arthur Ranc, Gaspard Rouffet* (introduction et notes de Fernand Rude), Paris, Maspero, 1981, 218 p. Fernand Rude a également présenté à notre colloque de 1986 quelques extraits commentés du journal de Victor Conrad, un lorrain républicain condamné à l'*Algérie plus* et qui tint une sorte de chronique du camp de Douera. nous espérons voir ce texte intégralement publié.

et puni de quatre ans de prison au plus. Les commissions mixtes, en prononçant la transportation de 247 individus³⁹ ne firent qu'appliquer ce décret et l'arme fut plus tard encore utilisée contre certains militants⁴⁰. Dès ses premiers pas, le nouveau régime avait donc manifesté, certes de façon encore bien vague, à titre expérimental, la volonté d'ouvrir un lieu lointain de transportation, et destiné à toutes les catégories de transportés.

On aura en effet noté l'assimilation, dans ce si remarquable décret, entre les condamnés politiques et les droits communs : le mythe du forçat libéré reprenait donc du service. Argument outrancier de propagande ou hantise très réelle d'une jacquerie, d'une révolte générale de tous les misérables, de tous les sans aveu ? Charles Delescluze semble pencher pour la seconde hypothèse : "Le gouvernement atteignait du même coup un double but : il déconsidérerait les partis politiques et enlevait à la révolte la réserve où, suivant lui, elle venait remplir habituellement ses cadres."⁴¹ En tout cas, d'authentiques politiques furent bel et bien envoyés en Guyane en compagnie d'authentiques repris de justice, quoique appelés les uns et les autres à séjourner là-bas en des lieux bien distincts : pour les politiques, la fameuse île du Diable. On connaît la suite, qui se confond avec l'histoire pénitentiaire elle-même : la création des bagnes coloniaux en 1854 comme lieu d'exécution de la peine des travaux forcés, à Cayenne d'abord, puis en Nouvelle-Calédonie. L'Empire avait donc résolu la question du lieu de la *transportation pénale* puisque dans le langage de l'administration pénitentiaire, et dans le droit tout court, les bagnards conduits à Cayenne ou à Nouméa étaient eux aussi des... *transportés*. Allait-on maintenant vers une confusion des statuts, des peines et des lieux d'expiation, autrement dit vers une négation du politique ?

Avec la répression de la Commune, ultime phase de cette histoire qui nous occupe, non. Car s'il y eut la Semaine Sanglante, les massacres, les prisonniers convoyés en masse à Versailles, et de nouveau les invraisemblables entassements dans les casernes et les forts servant de prison préventive, la République des ducs voulut pour la Commune une justice régulière. Une justice certes de loi martiale et de conseils de guerre, mais une justice quand même, avec débats contradictoires, présence d'un défenseur et jugements motivés⁴². Volonté de mettre en pleine lumière la perversité des prétendus coupables ou souci de ne point paraître agir en vainqueurs mais en justiciers ? Aucune urgence politique n'imposait d'ailleurs le recours aux mesures de sûreté générale, et c'est bien à des peines inscrites au Code que condamnèrent les conseils de guerre, et à des peines, en majorité, de nature politique. Sur les 10 137 condamnations prononcées – car sur les 36 309 prisonniers cette fois recensés, près de 70 % furent relâchés ou acquittés : toujours cette mansuétude de la terreur –, ce sont les peines de la *déportation* (4 586 cas) et de la *détention* (1 247 cas) qui l'emportèrent en nombre : seules les condamnations correctionnelles prononcées – nombreuses à vrai dire : 3 368 emprisonnements –

³⁹ Chiffre de M. Agulhon, *op. cit.*, p. 236.

⁴⁰ Ce fut le cas de Charles Delescluze qui a raconté son périple dans son *De Paris à Cayenne. Journal d'un transporté*, Paris, A. Lechevalier, 1869, 347 p. Arthur Ranc, lui aussi condamné à la transportation pour un fait antérieur, échappa de peu à Cayenne pour être conduit au camp de Lambèse, d'où il s'évada (voir son récit *Une évasion de Lambèse ...*, reproduit dans *Bagnes d'Afrique*, *op. cit.*, p. 152 et suiv.).

⁴¹ C. Delescluze, *op. cit.*, p. 57.

⁴² Sans compter aussi les procès d'assises, notamment en province. Voir par exemple le récit du procès de Riom (affaire de la commune de Saint-Étienne) dans Joannès Caton, *Journal d'un déporté (1871-1879). De la Commune à l'île des Pins*, Paris, éd. France-Empire, 1986.

représentèrent la pénalité ordinaire⁴³. La Commune de 1871 fut judiciairement réprimée par les lois de 1850 et de 1832. Il est vrai que fut prononcé un nombre important de condamnations aux travaux forcés (251 cas), mais [15] ces bagnards, ces *transportés* reçurent la qualité de... *transportés politiques*, traités en conséquence puisqu'ils ne furent jamais mêlés aux bagnards "ordinaires"⁴⁴. Mais, précisément, quant aux lieux d'expiation ? Belle-Île, on le verra dans cet ouvrage, redevint maison de détention comme aux beaux temps de l'Empire, et le territoire qui abritait déjà le bagne, la Nouvelle-Calédonie, devint le territoire de la déportation⁴⁵, répartie elle-même en deux lieux rendus célèbres par maints récits : la presqu'île Ducos pour les déportés en enceinte fortifiée, et l'île des Pins pour les transportés simples. Le bannissement à vie n'était plus qu'une peine parmi d'autres, l'effroyable était devenu routine.

La déportation des communards fut sur le plan légal et réglementaire ce qu'il faut bien appeler un succès, mais se révéla aussi être un fiasco pour les intentions colonisatrices et moralisantes des proscripteurs. La politique d'encouragement à la propriété agricole et au travail volontaire, plus en raison du manque criant de moyens et de la mauvaise volonté du pouvoir pénitentiaire qu'en raison de l'attitude des déportés eux-mêmes, tourna court. A la Nouvelle, on ne cultiva jamais que l'ennui et la désespérance. L'amnistie de 1880 sonna le glas, non de la déportation légale, mais de l'idée de colonisation par la déportation. Échec final de toute cette évolution du droit et des manières de punir que nous avons retracée à grands traits ? Sans doute, mais cette évolution demeure, avec tous ses enseignements : le politique, d'abord, on l'a enfermé avec la ferme intention sinon de le briser, du moins d'obtenir sa soumission et de faire qu'il demande "grâce et merci", puis on l'a retranché du monde des vivants en le déportant dans des exils improvisés ou réfléchis. La préférence du Prince alla toujours à la déportation : peine la plus sûre, peine radicale, mais combien difficile ! On se contenta d'y songer jusqu'à ce que les grandes révoltes populaires du siècle soient l'occasion de s'y livrer sans vergogne.

Un autre fait mérite aussi d'être souligné : la nette distinction, dans les lieux et dans les peines, entre politiques et droits communs. En dépit de quelques "dérapages" comme le décret du 8 décembre et surtout en contradiction avec la manière habituelle de penser et de réagir dans les milieux bourgeois devant les insurrections et les mouvements populaires, un crime ou un délit politique au XIXe siècle restait toujours un crime ou un délit politique, traité comme tel, c'est-à-dire parfois très durement, mais de manière spécifique. Les condamnés politiques l'entendaient bien ainsi, qui n'avaient en général que mépris pour les droits communs qu'ils étaient appelés à côtoyer à l'occasion d'un transport ou dans telle prison d'étape⁴⁶. Pour les délits, il est vrai, le règlement fort souple en usage à Sainte-Pélagie tendit à se perpétuer et même à quelque peu s'étendre grâce au

⁴³ Jacques Rougerie, *Procès des Communards*, Paris, Julliard, 1964, p. 21 ; surtout : *Rapport d'ensemble de M. le général Appert sur les opérations de la justice militaire*, Assemblée nationale, 1875 (n° 3212) p. 157 (tableau 5).

⁴⁴ Si l'on en croit, sur ce dernier point, Jean Barronet et Jean Chalou, *Communards en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Mercure de France, 1987, p. 155. Cette affirmation vaudrait d'être vérifiée.

⁴⁵ En vertu de la loi du 13 mars 1872 sur la déportation en Nouvelle-Calédonie, qui modifia les articles de la loi du 8 juin 1850 définissant les lieux de déportation.

⁴⁶ Telle est bien l'opinion qui transparaît le plus souvent dans les mémoires et récits de prisonniers politiques. Ce point, parmi tant d'autres ici abordés, mériterait d'être repris et développé.

fameux "régime spécial" concédé par l'arrêté Constans de 1890⁴⁷. Mais pour les crimes politiques, ceux surtout portant atteinte aux personnes, il vint un moment, – mais, précisément, quand et pourquoi ? les attentats anarchistes ? cette étude de mentalité reste à faire – où l'opinion se renversa et où il fut communément admis qu'un crime politique était avant tout un crime, à traiter et punir comme un acte criminel de même effet. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nos prisons ne font plus de politique. [16]



⁴⁷ Voir la communication de Jean-Claude Vimont au séminaire animé par Robert Badinter et Michelle Perrot sur le thème de la "prison républicaine" : "L'uniformisation... des régimes de détentions politiques et la création du premier régime spécial (1872-1914)" (janvier 1988).

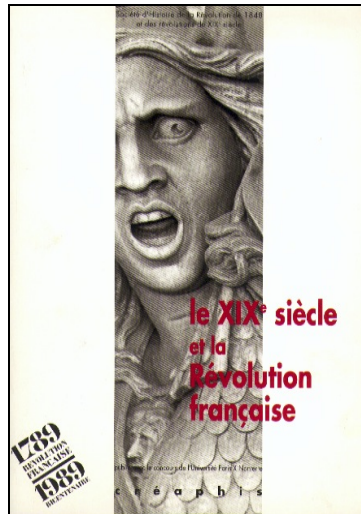


TABLE DES MATIÈRES

- Préface, *Maurice Agulhon*
- La Révolution, ou la mémoire interrompue, *Alain Faure*

LA MEMOIRE DES REGIMES POLITIQUES

- Présentation, *Raymond Huard*
- 1815 la Révolution en question, *Noëlle Dauphin*
- Un survivant, Barbé-Marbois, et un tabou, la déportation, *Jean-Claude Vimont*
 - La Révolution à travers le théâtre de 1815 à 1870 : à chaque génération sa peur, *Odile Krakovitch*
 - Hoche, Kléber, Marceau, héros exemplaires à l'école et au foyer (1789-1914), *Christian Amalvi*
 - Les images de la Révolution de 1830 à 1848 : enjeux politiques d'une mémoire, *Jean Garrigues*

LES PARTIS POLITIQUES ET LA REVOLUTION

- Présentation, *Philippe Vigier*
- Les républicains et la Révolution française à la fin du XIXe siècle, *Jean El Gammal*
 - Le centenaire de 1789 et les origines du Parti radical : la "Fédération de 1889", *Raymond Huard*
 - Les bonapartistes et le souvenir révolutionnaire (1870-1914), *Rosemonde Sanson*

UN MODELE DANS LES MOUVEMENTS POLITIQUES ET SOCIAUX ?

- Présentation, *Jean Yves Mollier*
- Les images de la République dans le monde et le mouvement ouvrier lyonnais au XIXe siècle, *Maurice Moissonnier*
 - Le souvenir de la Révolution française dans la chanson ouvrière stéphanoise, *Jean Lorcin*
 - Lecture de la Révolution par des femmes de 1848, *Michèle Riot-Sarçey*
 - La Libre Pensée et la Révolution française, *Jacqueline Lalouette*

- Girondins et Jacobins dans le discours félibréen au XIXe siècle, *Philippe Martel*
- L'influence idéologique de la Révolution sur les mouvements nationalistes irlandais (1845-1891), *Évelyne Leleune-Resnick*
- Aspects des répercussions de la Révolution aux Caraïbes au XIXe siècle : histoire et mythes en situation coloniale, *Nelly Schmidt*

INTERPRETATIONS ET REPRESENTATIONS DANS LES SYSTEMES DE PENSEE

- Présentation, *Mirella Larizza-Lolli*
- La réinterprétation positiviste de la Révolution par Émile Littré : conservatisme, révolution et positivisme, *Annie Petit*
- Hippolyte Taine et l'anarchie : le thème de la dissolution de l'État dans "Les origines de la France contemporaine", *Jean-François Tanguy*
- Le cheminement posthume de la Révolution : les emblèmes du patrimoine républicain dans le "Grand dictionnaire universel du XIXe siècle" de Pierre Larousse, *Frédéric Chauvaud*
- Une source de légitimité pour le libéralisme économique de la monarchie constitutionnelle la Révolution française, *Francis Démier*
- Proudhon et la Révolution française, *Gaston Bordet*
- Pierre Leroux. mémoire et poursuite de la Révolution française, *Armelle Le Bras-Chopard*

LA REVOLUTION, OU LA MEMOIRE INTERROMPUE

Faut-il le dire ? L'idée de Journées d'études sur *Le XIXe siècle et la Révolution française* a été adoptée par la Société d'histoire de la révolution de 1848 en l'an 1986, c'est-à-dire à un moment où la conjoncture politique de la France pouvait faire penser que la célébration officielle, publique, du bicentenaire, en 1989, allait être des plus tièdes, avec toutes les conséquences d'un tel contexte sur le nombre et la tenue des manifestations culturelles et scientifiques. Il s'agissait de prendre rang et surtout de prendre date. Les choses ont tourné autrement, puisque célébration il y eut ; ces journées, dont la responsabilité m'incomba, purent bénéficier des appuis et du climat nécessaires à leur bon déroulement. Cependant, l'impression générale laissée par cette année du bicentenaire reste celle d'une somme de bonnes volontés déployées sans grand écho. Les initiatives tournèrent en simples spectacles, théâtre historique avec figurants, expositions rétrospectives, bals en costume d'époque, voire pures parades où la Révolution n'était que prétexte. L'auteur de ces lignes n'engage ici que lui, mais qui oserait soutenir que cette célébration fut un moment de ferveur [9] populaire, une fête civique de notre temps ? Manifestement, le cœur n'y était pas. Pourquoi ? L'événement révolutionnaire est trop lointain, trop figé par les seuls souvenirs scolaires ou déformé par des polémiques simplistes, les images qu'il éveille restent trop vagues, sans lien évident avec le présent, pour être aujourd'hui capable de nourrir une célébration des fondations et des valeurs communes. Par contre, l'Université – une bonne partie d'entre elle tout au moins – entra résolument dans la célébration, le nombre des colloques organisés et tenus en fait foi⁴⁸. Et ce n'est pas le moindre paradoxe de l'année du bicentenaire que d'avoir vu ce décalage entre le commentaire des intellectuels et le silence de tous ceux et celles que la portée de l'événement célébré concernait en réalité au premier chef.

Cet ouvrage, comme beaucoup des œuvres collectives ou des grands livres qui marquèrent le bicentenaire, est donc à la fois le produit des préoccupations du moment et l'aboutissement de travaux et de recherches entamés depuis longtemps. Le lecteur est ici convié à une réflexion sur la mémoire vive de la Révolution au XIXe siècle : la Révolution référence – ou contre exemple –, la Révolution inspiratrice d'actions politiques, la Révolution fondatrice ou partie prenante d'un système de pensée, c'est en effet, même complètement déformée ou pervertie par le regard de "l'usager", la Révolution vivante. Et quoi de plus frappant dans ces études, pourtant si différentes par les sujets et les approches, sinon précisément l'extrême diversité de cette mémoire, la multiplicité des références antagonistes ?

D'abord, bien entendu, 93 opposé à 89 : longtemps refoulée, véritable ligne de partage des eaux entre gauche et extrême gauche politiques à partir de 1830, la mémoire de 93 fut constamment tiraillée jusqu'à la fin du siècle entre les principales composantes de ce moment de la Révolution : la patrie, le Peuple, la dictature. Mais le couple 89-93 n'était pas le seul à ainsi asseoir la mémoire en résumant la Révolution : pour certains penseurs et hommes politiques, la Fête de la Fédération avait été l'événement essentiel, 1790 accomplissant véritablement 1789, ce brouillon ; d'autres ne retenaient dans ces dix années que le combat Gironde-Montagne, etc... Mais il y a plus puisque, dans le débat politique, le même épisode révolutionnaire

⁴⁸ Dans un recensement effectué par ses soins et arrêté au 30 mai 1991, l'Institut d'histoire de la Révolution française arrive au total de 549 congrès, colloques ou journées d'études... Voir *Les colloques du Bicentenaire. Répertoire des rencontres scientifiques nationales et internationales* (présentation de Michel Vovelle et Danielle Le Monnier), Paris, La Découverte, 1991, XLI - 574 p.

pouvait être également évoqué avec faveur par chacune des parties : ainsi les déportations du Directoire, on le lira plus loin, furent alternativement présentées sous la Restauration comme le pire des assassinats politiques ou la plus douce des peines extrêmes. De même, on pourra constater combien la censure des pièces de théâtre mettant en scène la Révolution a pu varier d'un régime politique à un autre, en dépit d'une commune méfiance envers la représentation de l'événement : question de "tempérament" et – surtout – de circonstances. Ces lectures conduisent à penser que la Révolution représentait au XIXe siècle pour la pensée, le débat et le combat politiques, un formidable réservoir d'idées et [10] de faits, d'images et de figures, où chacun puisait pour les besoins de sa cause. La mémoire était fondamentalement une arme, l'évocation du passé une prise de position sur le présent. Plus que la richesse de l'héritage, ce qui frappe est la diversité des héritiers.

Le XIXe siècle est la Révolution française ? Ne faudrait-il pas mieux dire, dans notre perspective, qu'il y eut autant de Révolutions françaises que de XIXe siècles ?

Mémoire en miettes, mais mémoire vivante, répétons-le. Le reproche qui peut être fait à ce recueil est de ne pas avoir donné toute sa place à la mémoire populaire de la Révolution, aux modes de transmission, dans les masses ouvrières et paysannes, de la geste et du verbe révolutionnaires. La question est malgré tout posée dans l'étude sur la Libre Pensée – l'auteur conclut plutôt à une solution de continuité entre les sociétés populaires de l'an II et les groupes libres penseurs des premières années du XXe siècle : le terreau est manifestement différent –, mais le sujet méritait d'être traité à part entière. Car si la Révolution s'intégra au patrimoine politique et intellectuel des élites du XIXe siècle, pourquoi n'en aurait-il pas été de même dans le peuple ? Transmission à coup sûr plus orale et collective que livresque et personnelle : selon un positiviste parisien, ce sont par "les conversations des familles prolétaires réunies dans la salle commune d'une guinguette" que "les souvenirs et les traditions de la grande Révolution se sont conservés et transmis aux générations nouvelles, et cela aussi bien à la ville qu'aux champs"⁴⁹. A Paris, dans les débits populaires du Second Empire, on pouvait entendre ceci, typique de l'argot des joueurs de cartes ⁵⁰:

"Allons, bois un coup, et regarde ton jeu : t'as la *révolution* dedans^a. *Quinte mangeuse portant son point dans l'herbe à la vache*^b. *Quinze et cinq, vingt, trois borgnes*^c, *vingt-trois, trois bœufs*^d, *vingt-six, tierce major dans les vitriers*^e, *vingt-neuf, trois colombes*^f, *quatre-vingt-douze*, et joue An un de la République, quatre-vingt-treize."

[Soit : a : Tu fais quatre-vingt-treize ; b : Quinte majeure portant son point en trèfle ; c : Trois as ; d : Trois rois ; e : Tierce majeure en carreau ; f : Trois dames]

Michelet exhortait les étudiants à écouter les vieillards et à surprendre les conversations de rue : le peuple était pour lui un livre ouvert, tout palpitant encore du souvenir des grands événements. Il s'émerveillait ainsi de cette réflexion entendue sur son chemin et tombée de la bouche d'un anonyme parlant à une quelconque voisine : "Quoi donc, mère (une telle), la Patrie est en danger ?"⁵¹ [11]

Cette mémoire populaire, de quel poids exact pesa-t-elle sur les événements révolutionnaires du XIXe siècle ? Chacun connaît les évidentes continuités présentes dans le cycle parisien ou le cycle lyonnais, une étude du recueil le

⁴⁹ Fabien Magnin, *Études sociales*, 1913, p. 350.

⁵⁰ Denis Poulot, *Le sublime*, éd. 1887, p. 73-74 (1er éd. : 1870).

⁵¹ Jules Michelet, *L'étudiant*, éd. 1877, pp. 115-116.

souligne une nouvelle fois pour la ville des canuts. Mais, au-delà de ces permanences – le sentiment antireligieux ou le goût pour la démocratie directe, par exemple –, des individus en nombre significatif jouèrent-ils le rôle de porteurs de mémoire ? des lieux ou des circonstances eurent-ils le pouvoir de réveiller le passé et son cortège d'images ? Cette femme qui, en juin 1848, s'en prenait à un fabricant en disant : "Il faut lui faire manger de la paille et du foin et lui faire subir le même sort qu'à Réveillon en 1793"⁵², évoquait à n'en pas douter un épisode connu de tous, même si elle se trompait de date, erreur ô combien significative d'ailleurs ! Mais le non achèvement des grands travaux sur juin 1848 ou la Commune nous interdit de voir réellement en action cette mémoire des temps révolutionnaires.

Mémoire agissante, donc, mais jusqu'à quand ? La question n'est pas simple puisque l'oubli ne put être que progressif et qu'il fut d'ailleurs précédé par une phase de rejet de l'événement. Faut-il voir dans le fameux débat de la Commune sur la nécessité ou non de créer un Comité de salut public, plagiat anachronique, maladroit et inutile selon une minorité des élus, la première manifestation d'un certain état d'esprit vouant la Révolution aux vieilles lunes de l'histoire ? C'est oublier que la "base" trouva tout naturel ce recours à la dictature pour sauver la Commune en danger, et qu'elle fit plutôt mauvais accueil à la minorité démissionnaire⁵³... A l'époque du Congrès ouvrier de 1876, nombre de délégués ou de responsables corporatifs devaient encore penser que les "problèmes sociaux" à résoudre par et pour le prolétariat "ont leur point de départ dans la grande révolution française"⁵⁴. Néanmoins, que ce fût évolution autonome des esprits ou influence de la presse ou d'une certaine pensée socialiste, l'événement révolutionnaire apparut de plus en plus à beaucoup comme étranger, extérieur, se résumant en un règlement de comptes entre bourgeoisie et aristocratie qui avait tourné à l'avantage de la première, l'an II n'étant qu'un épisode de ce combat pour l'hégémonie sociale : "Ainsi en 1793 – écrit, cent ans après, un syndicaliste parisien⁵⁵– les Jacobins, ou pour mieux dire les bourgeois, acquéreurs des biens nationaux provenant des successions qu'ouvrait "Louissette" n'eurent rien de plus pressé à faire que de dissoudre les associations ouvrières dont ils s'étaient servi pour s'emparer du pouvoir." D'où ce thème souvent repris de la bourgeoisie d'Ancien Régime, "forte, hardie, entreprenante"⁵⁶, qui s'était élancée sans hésiter à la conquête du pouvoir en 1789, et dont la classe ouvrière devait suivre l'exemple pour son 89 à elle...

Analyses de militants, dira-t-on, qui n'engagent qu'eux-mêmes ? Ce détachement vaut-il vraiment pour tous dans les classes populaires ? Quand et sous quelles influences précises la Révolution est-elle morte en bas ? Il faudrait ici interroger la mémoire locale, peser dans le cortège des commémorations ce qui est factice et ce qui est vivant, apprécier l'héritage dans le vocabulaire, les références et les actions, et cela avec à la fois la passion de Michelet et la rigueur de l'historien du contemporain.

⁵² Cité par Rémi Gossez et Françoise Grée, "Ouvrières prévenues d'insurrection", in *Société d'histoire de la révolution de 1848, Répression et prison politiques en France et en Europe au XIXe siècle*, Créaphis, Paris, 1990, p. 60.

⁵³ Voir Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, 1971, p. 159 et suiv.

⁵⁴ En italique dans le texte : J. Martin, *Rapport du délégué des corporations de Vienne à l'exposition de Philadelphie*, Lyon, 1876, p. 3.

⁵⁵ Y. Ronchet, *Crime social. Les bureaux de placement et leurs funestes conséquences*, s.d. (1897), p. 12

⁵⁶ Brochure de propagande, sans titre, de la *Fédération des ouvriers mécaniciens et parties similaires de France*, 1905 (BN : service des recueils, série R 50).



Cet article est paru dans le n° 31, 2005/2 de la *Revue d'histoire du XIXe siècle*, p. 57-67.

Il figure également en version électronique sur le site de la revue (site revues.org), comme les autres articles du numéro.

Quand nous faisons "48"

Retracer par écrit mon passage comme secrétaire général de la Société de 1848 – "48" disait-on à l'époque familièrement –, sous la présidence de Philippe Vigier, a vraiment toutes les vertus de la rétrospection. Pour ce faire, j'ai dû d'abord classer mes propres archives⁵⁷, puis les lire. Cela m'a amené à rectifier des souvenirs, à corriger des dates ou des faits, à réviser des jugements qui, depuis longtemps, s'imposaient à moi comme des vérités. Un travail, parfois un peu douloureux, de déconstruction de la mémoire, pour user de termes à la mode. C'est là bien sûr l'effet de tout travail sur les archives, mais travail singulier quand même, puisqu'il s'agit d'archives personnelles, c'est-à-dire en l'espèce d'une personne qui n'est plus tout à fait moi, vu le temps passé, ni bien sûr tout à fait une autre puisque je m'y reconnais... Ainsi ces notations rapides éparses dans un dossier, ce numéro de téléphone jeté sur une feuille blanche, ce passage souligné dans une lettre, ce point d'exclamation ajouté dans la marge d'une circulaire... : ne suis-je pas le seul à pouvoir comprendre l'intention ou la destination de ces signes discrets, qui, à leur tour, me font ressouvenir de tel sentiment, de tel événement oublié ou mal situé dans le temps ?

On trouvera peut-être que ces pages ont un contenu trop personnel et accordent une place trop grande à la "stratégie", aux événements. Ce texte est en effet écrit à la première personne, et quand il dira "nous", il faudra vraiment comprendre la Société en corps, ou bien tel groupe désigné de ses membres. Mais un "témoignage" – car c'est de cela dont il s'agit ici – peut-il autrement s'écrire ? La vie d'une société de pensée n'est pas faite que d'idées qui volent, mais d'individus qui collaborent, s'enthousiasment ensemble et parfois se heurtent. Ses actes écrits et ses manifestations tangibles résultent d'une succession d'arbitrages, internes et externes, entre les projets de ses acteurs. Les traces laissées par ce cheminement sont infiniment légères, [57] et c'est elles qu'il importe de sauver avant qu'elles ne se perdent comme une eau dans la terre profonde.

De plus j'ai, de ces onze ans de secrétariat (1981-1991), une chronologie personnelle, des opinions et des vues qui ne sont sans doute pas celles qu'exposerait Philippe Vigier – président quasi aux mêmes dates (1981-1990) –, s'il était vivant. Je ne saurais ni me substituer à lui ni non plus me contenter d'un discours apologétique où l'ancien secrétaire s'effacerait derrière le président défunt. Au cours de ces années, nous avons finalement assez peu parlé des affaires de 48, d'accord sur des points essentiels, en opposition sur d'autres, avec entre les deux une vaste zone de non-dit où je puisai une grande liberté de pensée et d'action.

⁵⁷ Soit huit boîtes transférées. Il est dans mes intentions de les déposer aux Archives départementales des Hauts-de-Seine, à Nanterre, avec les papiers du Centre d'histoire de la France contemporaine dont je suis occupé aussi de longues années.

Grâce lui soit rendue pour cette délégation intéressée puisqu'elle autorisa un travail continu.

Si "renouveau" de la Société il y eut à la faveur du changement de ses cadres, milieu 1981, ce renouveau s'opéra dans les deux années et demie qui suivirent. La tenue du premier colloque organisé sous la nouvelle présidence Vigier, fin 1983, marqua la fin d'une phase de redressement qui redonna à la Société l'énergie et les moyens d'entreprendre. J'ai de cette période un très heureux souvenir, et j'en en ai gardé le sentiment assez vif d'œuvrer, à ma place, à la reconstruction collective d'une maison non pas à l'abandon, mais en péril.

Nous sommes tous un peu, dans la jeune génération sociétaire des années 1980, les enfants de Rémi Gossez, je le redis à mon tour. Mais à vrai dire pour moi tout commença le 21 mai 1977, lorsque Philippe Vigier, président de l'Institut français d'histoire sociale, invita Philippe Vigier, vice-président de la Société de 1848, pour une séance commune de son séminaire sur la petite entreprise, à Nanterre. L'ordre du jour était "le rôle de la petite entreprise dans la crise révolutionnaire du milieu du siècle dernier" avec un exposé de Francis Démier. Tout 48 était là, dont Ernest Labrousse, et bien sûr Rémi Gossez. C'est à cette occasion que nous fîmes connaissance⁵⁸. J'avais alors pour son œuvre beaucoup de respect – et en ai toujours⁵⁹ ; quant à l'homme que je découvris peu à peu, il me fit l'effet, à moi jeune blanc-bec né à la politique en 68, d'une sorte de socialiste néo-utopiste blanchi dans les combats idéologiques de la guerre froide⁶⁰. C'était surtout une sorte de grand aîné [58] que son statut marginal à la Sorbonne, ou, disons mieux, de non professeur, dans l'ombre des "patrons", me rendait proche. Pour Vigier par exemple, ce ne fut jamais un pair. Or, Gossez avait bien noté ma présence aux côtés de Vigier précisément, dont j'étais alors le "collaborateur technique." Dans les premiers mois de 1981, il entreprit mon siège pour me convaincre de présenter ma candidature au secrétariat général de 48. Pour lui, à ce moment, une "relève" des cadres était urgente en raison des périls qui, disait-il, pesaient sur la Société, soit sa mise en sommeil soit son absorption pure et simple par la Société des études romantiques. Il était, en privé, plus que critique sur l'association avec *Romantisme* dont Maurice Agulhon vient de retracer la genèse et les difficultés. De plus, il avait aussi dans la Société quelques "bêtes noires" qui se trouvaient être résolument dans le "camp" *Romantisme* et à qui il attribuait l'opinion que le rôle historique de la Société de 1848 était terminé.

Peut-être a-t-il exagéré le danger pour les besoins de sa cause – comme souvent les hommes remarquables, c'est un homme habile –, en tout cas, j'y crus, et cela pesa sur ma décision d'accepter. C'est lui aussi qui sut convaincre Jean-Claude

⁵⁸ Et aussi que je rencontraï pour la première fois Alain Dalotel et le regretté Jean-Claude Freiermuth. C'est de cette rencontre que sortit notre livre *Aux origines de la Commune. Le mouvement des réunions publiques à Paris. 1868-1870*, publié chez Maspero en 1980. D'après mes notes, cette séance fut enregistrée au magnétophone par Jean-Claude Freiermuth.

⁵⁹ Chacun connaît ses *Ouvriers de Paris*, paru en 1967, ouvrage dense et dru. Il me donna à lire sa thèse de doctorat en droit, soutenue en 1950, restée inédite : *Circonstances du mouvement ouvrier. Paris, 1848* (2 vol., 1301 p.) qui traite plutôt des structures économiques et sociales de Paris dans la première moitié du 19^e siècle. Mes recherches sur le Paris ouvrier de la fin de ce siècle sont dans cette lignée. Quel crève-cœur que son travail sur les insurgés de juin 48 n'ait pas, à ce jour, abouti à une publication !

⁶⁰ J'ai le souvenir, lors de ce même séminaire de mai 1977, d'une sainte colère de sa part contre Jeanne Gaillard qui avait parlé de l'association ouvrière en 48 comme d'un échec inévitable : "NON, ça pouvait marcher !" Je déforme sans doute ses paroles, mais il y avait bien du feu dans sa bouche.

Caron de faire équipe avec moi, en tant que secrétaire général adjoint chargé des publications – "c'est un *ticket*", remarqua alors Maurice Agulhon – ; c'est lui encore qui proposa à Jean-Yves Mollier de briguer sa propre succession à la trésorerie de la Société en 1983. Je laisse aux intéressés le soin d'évoquer ces épisodes s'ils le souhaitent, mais il ne faudrait pas croire que le bureau de la Société dans les années 1980 soit sorti tout armé du cerveau de Rémi Gossez. Il essuya aussi plusieurs refus, tant pour le secrétariat général que pour la trésorerie⁶¹. J'ai toujours eu l'impression d'avoir été du second choix à ses yeux. Mais l'important à l'époque n'était ni la candidature Faure ni le "ticket" Faure-Caron, c'était l'accession annoncée de Philippe Vigier à la présidence.

Des conversations qu'il eut, peut-être, avec l'équipe sortante, j'ignore tout, je sais simplement que ce qui le décida fut ce noyau de future équipe dont l'existence était une garantie pour l'avenir. Mais justement : 48, pour quoi faire ? Le 5 mai 1981, il nous fit part, à Jean-Claude Caron et moi, qui venions d'être élus le 2 avril, de ses vues personnelles. D'après mes souvenirs et mes notes, son discours fut à peu près le suivant : que diable reste-t-il à dire sur 1848 ? plutôt que de continuer à tourner en rond autour de cette date, ouvrons-nous sur le XIXe siècle, siècle qui attire beaucoup le public, mais est malmené dans les programmes du secondaire et se trouve académiquement coincé entre une histoire moderne bien installée et un vingtième siècle conquérant ; les dix-neuviémistes doivent avoir toute leur place au royaume de Clio et dans l'université ; mais puisque 48 nous sommes, [59] privilégions les "temps forts", les crises, les tournants du politique, du social et du mental. Bref, cap sur les tumultes et les débats d'un siècle fondamental⁶². Ce mot d'ordre n'avait naturellement rien de secret, Vigier le développa publiquement à plusieurs occasions, notamment lors de l'assemblée générale de 1982 où il parla de la vocation de cette société à être la "Société du XIXe siècle". Il est vrai qu'il insista très peu, alors, sur le primat à donner aux "temps forts"... C'était en tout cas marquer sa différence, du moins sur le plan des déclarations de "politique générale", avec Maurice Agulhon. Au cours des années qui suivirent, ce dernier rappela à plusieurs reprises, et avec force, que la Société de 1848 ne devait pas oublier... 1848. Si, en mai 1984, le titre retenu pour le bulletin qui allait naître fut *1848 – 19e siècle* étant rejeté dans le sous-titre –, c'est principalement au rappel par Maurice Agulhon de notre mission première que nous le dûmes. Aujourd'hui, 1848 ne tient plus à la Société que par le titre, mais c'est fort heureux car son vieux drapeau lui donne encore une couleur à part dans le monde savant.

Restaient les choix à faire en matière d'activités et de publications. Il faut des "thèmes", nous avait dit Vigier au mois de mai, et, en octobre, je lui soumis une

⁶¹ Pour le premier poste, il sonda Alain Dalotel, quoique ce dernier n'en ait pas conservé aujourd'hui un souvenir net. Gossez avait d'autre part des amitiés aux Hautes Études (Robert Paris notamment), qui, peut-être, furent sollicitées par lui.

⁶² Je ne sais plus si, à l'époque, je partageai son enthousiasme exclusif pour ce siècle. En tout cas, – qu'on veuille bien me pardonner cette incise un peu hors sujet – mes doutes sur l'évidence de ce découpage se sont depuis énormément accrus. Même si les dates inaugurales et finales de cette prétendue séquence autonome du temps sont déclarées élastiques, que l'on distingue un "premier" 19e siècle d'un "second" (mais pourquoi pas un deuxième ? un troisième ?) 19e siècle, il n'en reste pas moins qu'un tel bornage de la recherche et la connaissance relève de l'arbitraire scientifique. Marc Bloch parlait déjà de la "mode" peu "raisonnée" – ce sont ces mots dans *Le métier d'historien* – de compter par siècles, comme si le changement de siècle remettait toutes les pendules à la même heure. On remarque souvent cette démarche chez les historiens : créer un objet en le nommant, puis en discuter des limites et de la pertinence. Sans doute est-il nécessaire, pour dominer le flux continu du temps de le conduire entre des bornes sûres, mais il n'est pas bon que ces havres coutumiers deviennent des façons de places-fortes.

sorte de liste, résultat de mes cogitations et de conversations informelles. Thèmes disparates, avec une nette dominante d'histoire sociale, mais matinée d'histoire politique, et se prêtant à une chronologie large⁶³. J'insistai auprès de lui sur l'intérêt à mettre en chantier, pour commencer, celui de la *répression*, étudiée à trois points de vue : le régime politique des prisons, l'origine des papiers d'identité et les instruments de la répression, police et gendarmerie. Ce que j'avais derrière la tête, à l'époque, c'était d'abord faire ce qu'on pourrait appeler une histoire ouvrière à l'envers : sauter par-dessus la barricade pour observer au plus près les forces de l'ordre, surprendre leurs conciliabules, voir se décider les meurtres "de classe", etc. Il y avait là aussi l'influence des thèses du Foucault de *Surveiller et punir*, très discutées aussi chez les jeunes historiens du moment, qu'ils aient lu ou non ce grand livre : la répression, c'était aussi dans mon esprit la mise en place insidieuse des disciplines, la "normalisation" sans poudre ni canon des corps et des cerveaux, la transformation des "illégalismes" en délinquance par les discours et par la loi⁶⁴. [60] Programme trop vaste et trop vague pour s'être imposé face au thème plus concret et plus immédiatement abordable que la police ou le maintien de l'ordre dans la rue, mais il en resta toujours quelque chose. En tout cas, Philippe Vigier fut séduit par ce thème que, précisément, il préféra intituler "maintien de l'ordre", simple question de forme⁶⁵. C'est lui qui se chargea, lors de cette même assemblée générale de 1982, de le présenter aux membres de la Société.

Thème d'études signifiait appel à réflexion et à communications, des communications qu'il faudrait publier, mais comment et où ? Ces questions difficiles furent en grande partie tranchées, du moins pour la doctrine, par le Comité directeur⁶⁶ du 20 novembre 1981, celui même qui élut Philippe Vigier comme président de la Société : abandon de *Romantisme* comme organe d'accueil de nos travaux, et mise en place prochaine d'une "revue", ou d'une "collection" ou encore d'une "bibliothèque", comme jadis, mais avec un rythme annuel de sortie, une année étant consacrée à un volume de mélanges, la suivante à la publication des actes d'une "table ronde" tenue sur un thème d'études décidé un ou deux ans auparavant. Notons qu'il n'était pas alors question de colloque mais d'une simple journée, au programme forcément court, le but étant la variété et répétition des rencontres scientifiques. J'avais plaidé en ce sens avec succès. Par contre, Philippe Vigier avait écarté une proposition venue d'ailleurs et dont je lui avais fait part. A l'époque j'étais en contact avec Hervé Luxardo, un des animateurs des éditions Floréal, qui, depuis 1974, faisaient paraître, sans nulle attache ou aide universitaires, une revue d'histoire engagée et de bonne tenue, *Le Peuple français*.

⁶³ J'évoquai, outre la répression, des sujets comme "les vieux", "la littérature d'expression ouvrière et paysanne", "Monsieur Thiers", "le travail à domicile", "la consommation populaire"...

⁶⁴ Le thème de la prison politique se voulait cependant "contre" Foucault : Mazas, d'accord, mais Sainte-Pélagie ? Si le panoptique était loin de partout s'imposer dans le carcéral, n'était-ce pas le signe que la discipline ne réussissait pas à vaincre tous les illégalismes ?

⁶⁵ Mais cela me valut une fâcherie avec Rémi Gossez, qui au départ avait trouvé le thème de la répression trop engagé et propre à effrayer les membres anciens de la Société... Comme je m'étais entêté, il se fit de moi l'image d'un jeune ambitieux voulant tout régir dans la Société, m'assimilant à mon prédécesseur, Jacques Vallette, avec qui il était en conflit pour je ne sais plus quelle ténébreuse affaire. Si j'évoque ici ce fait minuscule, c'est que Gossez diffusa, lors du Comité directeur du 28 avril 1983, une "Note" (disons mieux un tract...) où il mettait en garde les membres du comité contre les effets d'une "mainmise" sur la Société d'une personne introduite de bonne foi par le président, à savoir "son collaborateur de Nanterre"... La vie sociétaire n'est pas un long fleuve tranquille, mais ces tourbillons sont sans doute inévitables, et peut-être nécessaires, à la poursuite de son cours.

⁶⁶ Tel était le nom du Conseil d'administration avant la réforme des statuts de la Société en 1986.

Cette revue était un peu fille de l'air du temps : les "véritables grands de la terre" n'ont pas d'histoire car on la leur a confisquée, ou bien, confinée dans des revues savantes et dans des livres de spécialistes, elle leur demeure inaccessible. Ces idées étaient les miennes : oui, il faut mettre nos méthodes et notre enthousiasme au service de cette cause, *populariser* l'historiographie. C'était au fond la version post-68 de l'actuelle glose sur le "devoir de mémoire". Et, comme *Le Peuple français* venait de s'interrompre en avril 1980 et que ses animateurs réfléchissaient au contenu d'une nouvelle série, [61] naquit l'idée qu'une des livraisons annuelles de la revue à naître pourrait être intégralement confiée à 48, sur un thème de son choix... Exit *Romantisme*, vive *Le Peuple français*, ou plutôt vive *Gavroche* puisque tel fut le titre retenu pour cette revue, qui existe toujours, comme on sait.

On conçoit les objections et les énormes difficultés qui se dressaient devant l'idée : n'était-ce pas être toujours logé chez les autres, et surtout, surtout, était-il possible de concevoir et de publier un volume qui intéresse à la fois le public universitaire et érudit classique de 48, et les lecteurs d'une revue de quelque 7 000 abonnés, enseignants du secondaire et du primaire, personnel de l'Assistance publique, bibliothèques de comités d'entreprise ?... La question du lectorat allait inmanquablement poser la question du recrutement de la Société. La "solution" *Gavroche* n'engageait-elle pas la Société à devenir – ou tenter de devenir – une société qui fût à la fois universitaire et populaire, savante et militante ? Tout cela, c'était chercher à résoudre la quadrature de plusieurs cercles à la fois ! Si j'en parlai malgré tout au président, c'est que je trouvai l'aventure trop tentante pour la refuser, et s'il la repoussa, par son silence, c'est sans doute qu'il jugea l'idée aventuriste. Au fil des années, je me suis souvent demandé qui de nous deux avait eu tort, question sans réponse bien sûr, car qui pourrait dire ce qui serait sorti de cette idée si elle avait touché terre ?

Mais la voie restait libre pour la préparation de la table ronde sur la répression, ou plus précisément du colloque sur le maintien de l'ordre. Ce moment fut très important car il se créa alors une vraie dynamique collective, qui permit d'élargir l'assise de la Société tout en mobilisant ses anciens.

Cette préparation occupa en réalité les deux années 1982 et 1983 puisque le colloque lui-même se tint au mois de décembre. Si jamais rencontre fut minutieusement préparée par la Société, c'est bien celle-là. Qu'on en juge : une assemblée générale et demie ainsi qu'un Comité directeur, exceptionnel et élargi, le 3 juin 1982, y furent consacrées, j'ai personnellement organisé quatre réunions, entre juin 1982 et juin 1983, de façon à ce que les futurs communicants se connaissent au préalable et qu'ils harmonisent leurs propos. Tout cela avec souvent rédaction et diffusion de procès-verbaux ! Et je ne parle pas de la correspondance avec la province et l'étranger, soit cent lettres reçues ou envoyées au cours de ces vingt mois. Il se forma là notamment un petit groupe de jeunes, en maîtrise ou en thèse, envoyés par Michèle Perrot, Maurice Agulhon ou bien par Philippe Vigier lui-même, et au sein duquel passait un courant de sympathie fondé non pas sur un même engagement politique, mais sur la volonté de bousculer les "patrons", jugés souvent tièdes et traditionnels⁶⁷. Il faut bien que jeunesse académique se passe... Cependant, rançon du succès, il ne pouvait plus être question d'une simple [62] table ronde, mais d'un colloque en bonne et due forme. Les trois journées qu'il occupa furent en tout cas le produit de l'esprit collectif qui circulait dans l'ensemble

⁶⁷ Nous nous sommes plusieurs fois réunis le soir pour des dîners au cours desquels, en même temps que le monde, nous refaisions la Société. Notre hôtesse, Françoise Tétard, proposa un jour de nous appeler les "gabriellistes", du nom de la rue à Montmartre où était sa maison...

de la Société⁶⁸. Et, naturellement, cela paya : quelques jours après le colloque, Jean-Yves Mollier, qui venait de prendre en main la trésorerie, annonça que l'on pouvait espérer pour l'exercice 1983 un nombre de cotisants compris entre 123 et 130 – il y en aura 124 –, contre à peine 52 pour l'exercice 1982. Ce décollage, plus d'un an avant le premier numéro du bulletin, était indéniable, nous entrions dans une période de croissance de la Société. Mais comment et vers où la diriger ?

Je le disais, j'ai des années 1980 une chronologie personnelle. Ainsi, pour moi, 1984 constitue un tournant majeur. Des problèmes, restés sous-jacents à la période précédente, se manifestent alors au grand jour, d'autres apparaissent, des décisions importantes sont prises... Cette évolution de la Société, à mes yeux mal maîtrisée, allait être à l'origine d'un malaise grandissant de ma part.

En 1984 donc, la Société décida, sous l'impulsion de Jean-Claude Caron, de se doter d'un bulletin, après avoir dans un premier temps décidé de mettre en chantier un nouveau colloque. Excellentes décisions, mais pour la seconde avec un mauvais aiguillage puisque le thème retenu n'était jamais que la suite du précédent. En effet quand le thème du maintien de l'ordre fut adopté, Vigier, devant l'abondance des communications, avait proposé de privilégier les sujets traitant des acteurs de l'ordre, la question de ses victimes (et celle de la prison politique) étant réservée. Dès le lendemain du colloque "acteurs", on déclara, par effet d'entraînement, presque dans l'enthousiasme, si je me souviens bien, qu'il fallait faire maintenant un colloque "victimes". Or, c'était une erreur, non pas scientifique – il suffit de lire l'ouvrage qui en est sorti –, mais tactique. La bonne décision eût consisté à changer complètement d'horizon de façon à recréer une nouvelle dynamique autour d'un thème neuf et à intéresser aux activités de la Société des étudiants et des chercheurs lancés sur de tout autres fronts, le travail par exemple. *Non bis in idem*, c'était l'évidence même. Bien sûr à l'époque je le sentais, mais plus confusément qu'aujourd'hui et ma passivité a l'excuse de l'atmosphère du moment. Vigier lui-même devait ainsi penser puisqu'il parla à une des réunions du Comité, cette année-là, de la nécessité pour la Société de diversifier ses études. Que ne l'ai-je alors pris au mot ! Mais d'autre part, autre perspective plombant l'avenir, il s'agissait dans l'esprit de tous – le pli était pris – d'un [63] colloque à organiser de nouveau, c'est-à-dire une lourde machine avec course aux subventions, bourrage des séances pour que chacun puisse parler, etc. Diversifier : très bien, mais comment, dans ces conditions ?

Aux assemblées générales de 1984 et de 1985, j'attirai l'attention de la Société sur ces problèmes, appelant de mes vœux la mise en place d'un programme scientifique précis, pluri-annuel, et disant mes doutes sur la tenue de gros colloques mangeurs d'énergie et de temps, et surtout fauteurs d'embarras puisqu'il fallait aussi s'atteler à la tâche de les publier...

Les publications, en effet, devinrent mon souci primordial, un boulet à mes pieds attaché, qu'on me pardonne cette image excessive, mais au fond juste. Il fallait maintenant publier non seulement le *Maintien de l'ordre* – et intégralement : tout était bon ou presque, et quant à couper, c'était le plus sûr moyen de se faire des

⁶⁸ C'est la raison pour laquelle au moment de la publication des actes – en 1987, je vais y venir ... – il m'apparut convenable de faire figurer la Société en tête du livre, comme auteur collectif : pas de directeur qui tire la page de couverture à lui. Aussi je sursaute toujours lorsque, dans le fil d'une bibliographie ou bien au détour d'une note citant cet ouvrage, une personne physique est mise en vedette – moi-même ou un autre, qu'importe. C'est là non seulement une erreur bibliographique, mais une trahison, involontaire certes, mais trahison quand même, de l'esprit qui a présidé à cette œuvre collective.

ennemis –, mais publier aussi le colloque *Blanqui* tenu en décembre 1981 sous la houlette de l'ancienne équipe. Celle-ci nous avait transmis un manuscrit mal fagoté, incomplet, non relu, qu'il nous fallut revoir, compléter, corriger...* A cette époque nous étions en affaires avec la maison d'édition Sedes-CDU, qui venait juste de publier le recueil intitulé *1848, les utopismes sociaux*. Elle était dirigée par deux frères, les Constans, à qui nous proposâmes de prendre ces nouveaux textes en charge. Hésitation des frères... L'un, fort civil, soufflait le chaud, l'autre, bougon et un peu ours, soufflait le froid. Nous avons comme argument sonnait la promesse écrite de subventions, soit pour le *Maintien de l'ordre* quelque 41 000 F. – y compris une somme allouée par la Police nationale...⁶⁹ –, ce qui représentait 45 % du devis établi par les Constans. Après avoir plusieurs fois tapé sur la table, Philippe Vigier obtint d'eux, en novembre 1984, un contrat pour chacun des ouvrages, à paraître l'un et l'autre courant 1985, c'était promis. *Blanqui* sortit en... mai 1986, livre de facture médiocre et avec des erreurs, parfois graves. C'est probablement le mauvais résultat, à leurs yeux, de la souscription du *Blanqui* qui amena les Constans à finalement refuser – nous sommes maintenant en janvier 1987... – le *Maintien de l'ordre*. "Nous ne sommes pas le Mont-de-Piété", me dit l'un d'eux au téléphone, probablement Constans-le-bougon. Il est des éditeurs qui vous accompagnent de leur bureau avec de bonnes et consolantes paroles – on aurait presque envie de pleurer avec eux sur la sempiternelle crise de l'édition –, il en est d'autres qui vous claquent la porte au nez en vous traitant d'importun. Il est vrai que le résultat est le même.

Notre chance – chance insigne à la vérité – fut que notre chemin se croisa avec celui de deux éditeurs en herbe, Claire Reverchon et Pierre Gaudin, l'un et l'autre [64] historiens, amenés à la Société par Vigier via Philippe Joutard. Ils avaient d'ailleurs participé au colloque de décembre 1983. Claire et Pierre venaient de fonder la maison Créaphis, qui n'avait guère encore à son catalogue qu'une revue, *Lithiques*. Ils décidèrent de publier le *Maintien de l'ordre*, ce qui nous sauva. Même si l'aspect financier de nos rapports restait au premier plan, la confiance qui s'établit entre nous, et qui demeurera au fil des années, dissipa pour moi bien des nuages. Leur savoir-faire et leur goût firent du *Maintien de l'ordre*, comme tous les ouvrages qu'ils ont réalisés ensuite pour la Société, quelque chose de plus que les actes d'un colloque : un livre. Le plaisir de l'objet avant même celui du texte. Mais il ne fallait pas rêver : aucun contrat permanent ne liait Créaphis à la Société. A chaque colloque, son financement et ses lenteurs.

Le livre du *Maintien de l'ordre* naquit deux ans et dix mois après le premier numéro du bulletin, lui-même décidé, on s'en souvient, après la tenue du colloque de 1983 qui en fut la matrice. Le colloque "Victimes", tenu en mars 1986, attendra janvier 1990 pour voir le jour des librairies, alors qu'en 1990, le bulletin fêtait son sixième numéro. Le dernier colloque dont je me suis occupé – les journées sur "Le XIXe siècle et la Révolution française" d'octobre 1989 – connaîtra une gestation de trois ans avant sa sortie, en 1992, année de la huitième édition du bulletin. Qu'on ne

* A la demande de la rédaction, j'ai accepté d'atténuer cette phrase, et l'ai remplacée par celle qu'on peut lire p. 64 : "Le manuscrit dont nous avons hérité nécessita d'ailleurs un important travail de relecture et de mise au point..." (note de 2008).

⁶⁹ Le colloque avait en effet été suivi par plusieurs fonctionnaires et commissaires appartenant à la direction de la Formation des personnels de police, et notamment par son patron, Jean-Marc Erbès. C'est le contexte de réflexion menée par l'institution policière sur elle-même, sous Gaston Defferre puis sous Pierre Joxe, qui explique cette subvention de 5 000 F. "Une telle subvention est honorable si elle est avouée", dit à peu près Maurice Agulhon à une réunion de bureau, fin 1984. L'ouvrage la signale en bonne place.

se méprenne pas sur ce que je viens d'écrire, ce n'est en rien une critique envers l'existence même ou le contenu de la future *Revue d'histoire du XIXe siècle*. Je me suis, comme tous, réjoui de la naissance et de la poussée régulière du bulletin. La cause de mes soucis et la raison de mes critiques étaient dans le hiatus peu à peu apparu entre le périodique de la Société et ses livres, le premier jouissant d'une belle santé et d'une magnifique régularité, les autres condamnés à rester longtemps des embryons fragiles et dont la vie tenait à un souffle... et à la fidélité de nos amis de Créaphis. C'était la politique même de publication de Société qui, à mes yeux, n'allait pas, ou plus précisément ce qui n'allait pas, c'était l'absence de politique de publication.

L'aspect financier des choses est ici primordial. Le bulletin s'autofinçait, c'est-à-dire que son existence reposait sur les cotisations des membres de la Société, à quoi s'ajouta, les premières années, le produit de la vente, chez le libraire Clavreuil, des collections anciennes de périodiques et de livres encore possédées par elle. Sauf erreur de ma part, une subvention – provenant en l'occurrence du Centre national des lettres – n'intervint qu'au moment de la cinquième livraison, en 1989. Rien que de normal, pensera-t-on : il fallait donner aux sociétaires un produit qui soit bien à nous, et non simplement quelques cahiers perdus dans une revue amie, et cela avait naturellement son coût. D'autre part le bulletin faisait connaître la Société, qui par là même recrutait plus facilement. Il est vrai aussi que la cotisation augmentait régulièrement, passant de 80 F. en 1985 à 120 F. en 1988... Mais côté colloques, la politique était tout autre puisque ces derniers, tant pour leur préparation [65] que pour leur publication, n'ont jamais bénéficié d'une aide financière comparable de la Société, et même très loin de là, comme en attestent les bilans chiffrés de toutes ces opérations où l'on voit bien que la contribution sociétaire fut toujours des plus modestes. Il y avait certes mes frais de secrétariat, mais ceux-ci restaient faibles et, n'importe comment, ils furent plafonnés par le trésorier – celui-ci, je crois, me prit pour un homme riche – lors des derniers exercices de mon mandat. Certes, je réalise bien que les publications en cause ici étaient de nature différente : un périodique n'est pas un livre ; d'autre part l'on ne me demanda jamais de réunir la totalité de l'argent nécessaire à la fabrication des actes, car pourquoi passer alors par un éditeur ? Il n'empêche que la préparation et la tenue des colloques amenaient aussi du monde à la Société, et un monde qui cotisait, donc contribuait à payer le bulletin, et lui seul... Cette "injustice" n'était pas calculée, je le sais bien, elle était le fruit pervers d'un vice fondamental, celui du maintien des colloques monstres – monstrueux pour les moyens de la Société, j'entends –, à l'origine d'épisodiques livres fleuves, épuisant à la fois leur responsable scientifique et leur éditeur⁷⁰. Donc tout se tenait, et on était en présence d'un nœud de contradictions qu'il convenait de trancher pour que la Société marche enfin d'un même pas.

De tout cela, je m'ouvris, par lettres ou autrement, aux amis du bureau et au président, j'en parlai aux assemblées de 1987 et 1988. Mon plan consistait en gros à revenir à la doctrine Vigier de décembre 1981 : un volume d'actes, un volume de mélanges, avec au moins tous les deux ans une journée d'études, conçue et animée à chaque fois par un responsable différent, le tout avec l'ambition de parvenir à une *indépendance éditoriale complète*. Créaphis nous avait sauvés, à nous maintenant de

⁷⁰ C'est bien la raison pour laquelle j'avais tenu à appeler "Journées d'études" le colloque de 1989 sur la Révolution, réussissant à le faire tenir sur deux jours... L'ouvrage que j'ai dirigé à l'époque sur l'histoire des banlieues – *Les premiers banlieusards*, publié, toujours chez Créaphis, en 1991 – était beaucoup plus près de ce que j'appelais de mes vœux pour 48.

nous sauver nous-mêmes. Discuter quinze ans après de la faisabilité de ce plan serait de faible intérêt, d'autant que je n'ai point eu l'occasion de le développer et de le défendre. Rétrospectivement, je comprends très bien le silence poli qui entourait mes paroles, notamment de la part du président qui aurait eu le pouvoir, lui, d'imposer une discussion où tout aurait été remis à plat : la boiterie de la Société est gênante, d'accord, mais elle ne l'empêche pas de marcher, continuons ainsi, perfection n'est pas raison, etc... J'aurais eu d'autre part les plus grands scrupules du monde à apparaître comme un adversaire du bulletin. La lassitude des affaires de 48 étant venue, je me suis mis à expédier le courant et eut à peine le temps d'apprécier un nouveau président que, soulagé et malgré tout heureux, je passai le relais à Jacqueline Lalouette. Mon rôle à 48 était terminé.

En écrivant ces lignes, je voulais surtout sauver de l'oubli certains épisodes et faire comprendre la marche des choses sociétaires, [66] telles du moins que je les ai vues et senties du secrétariat général. A chacun sa Société, sans doute. Mais la vérité pour tous : c'est elle qu'il faut poursuivre et non pas l'ombre des représentations particulières. Je forme le vœu que le lecteur de ce volume, ayant lu la suite des témoignages, puisse aborder à la connaissance de l'histoire réelle, dans les faits et les idées, de la Société de 1848. J'ajouterais pour terminer que je n'ai pas voulu ici donner une quelconque leçon (à qui et de quoi ?), mais je serais comblé si ce petit récit pouvait aider à la réflexion des dirigeants actuels et futurs d'une Société que j'ai de si près tenue et qui est encore dans mes pensées.

Alain FAURE
afaure@u-paris10.fr